Ville de Lausanne
Les archives

EXPOSITION LAUSANNE 1922

Célébration des 100 ans de l'Association des archivistes suisses
Journée portes ouvertes des Archives de la Ville de Lausanne
11 juin 2022

Introduction

En 1922, l'année même de la naissance de l'Association des archivistes suisses (AAS), aucun travail n'est fait aux Archives de la Ville de Lausanne, le poste d'archiviste ayant été supprimé ! Le personnel du Greffe municipal procède cependant à de nombreuses recherches pour d'autres services, précise-t-on dans le rapport de gestion de l'administration communale[1]. Qu'à cela ne tienne, les Archives de la Ville ont souhaité célébrer les 100 ans de l'AAS en revenant sur cette année à travers une sélection de documents reproduits sous forme d'affiches.

Contemporaines des faits qu'ils renseignent, 21 pièces ont été choisies pour leur contenu, leur forme, leur typologie, leur support et leur provenance. À elles seules, elles permettent d'entrevoir la richesse et la diversité des fonds et des collections conservées par l'institution. Cette exposition sur le fil n'a donc rien d'exhaustif, que ce soit en termes de copies d'archives exposées ou de faits relatés. Elle met en avant ces documents pour ce qu'ils disent et montrent, pour les réponses qu'ils peuvent apporter, et surtout les questions qu'ils peuvent susciter.

Lausanne ne semble en effet pas faire exception à une année 1922, et plus largement une décennie, très contrastée en Europe. Crise sanitaire, économique, du travail, politique, mais également essor des transports, des loisirs, des sports, et même la conclusion d'un traité de paix. L'effervescence de cette époque est pour ainsi dire palpable dans le rapport de gestion, c'est dire. À l'appui d'une lecture croisée de ce rapport, de la presse locale, et des documents d'archives eux-mêmes, vous est narrée une histoire en 15 étapes vous invitant à imaginer votre ville il y 100 ans : si lointaine et si proche ?

1. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction de l'administration générale, greffe municipal, archives, état civil, droits réels, p. 14, bibliothèque des AVL (AVLP 204).

1. Les classes au cinéma

En année 2022 post-Covid, passons sur l'important travail du Service sanitaire de la Direction des écoles pour surveiller et contenir les maladies contagieuses[2], et partons avec les élèves voir des films comiques de Charlie Chaplin. 1922 est en effet l'année cinématographique «la plus intéressante que nous ayons jamais vue à Lausanne»: les directeurs de cinéma projettent de «purs chefs-d'œuvre» et réservent une «grande place» aux documentaires, une offre à destination des classes très appréciée par les autorités à lire les commentaires des fonctionnaires en charge de la censure cinématographique à cette époque[3]. De la vie des Esquimaux à la famine en Russie, en passant par *Les Trois Mousquetaires*, le programme est varié et ouvert[4]. Jugé offensant par la Légation allemande à Berne, *Charlot soldat* est autorisé en dépit d'une lettre du Département cantonal de justice et police à la Direction de police de la Ville l'informant de cette plainte et demandant à pouvoir examiner le film lors des projections prévues par l'établissement Royal Biograph[5].

2. Voir l'extrait du rapport du médecin des écoles sur le nombre de cas annoncés par maladies, cité par le Service sanitaire dans le rapport de gestion, chapitre relatif à la Direction des écoles, pp. 33-35, ainsi que «l'organisation des vaccinations gratuites pour enfants indigents» par le Service d'hygiène, chapitre relatif à la Direction de police, p. 25.
3. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction de police, permissions sur le domaine public, permissions diverses, cinématographes, pp. 10-11, bibliothèque (AVLP 204). Gianni Haver, «La censure cantonale vaudoise et la création de la commission de contrôle des films 1917-1935», *Revue historique vaudoise*, vol. 104, 1996, pp. 55-56.
4. Lettre du Comité lausannois du Mouvement de la jeunesse suisse romande au directeur de la Direction de police, 22 mars 1922, avec commentaire de ce dernier, 23 mars 1922, archives du Corps de Police (C1), thème: censure, interdiction, sous-thème: spectacle, programme cinéma, cinéma exploitation, patente, code 1321, 1908-25, carton 797, document 50/13. Lettre du directeur du Royal Biograph au directeur de la Direction de police, avec commentaire de ce dernier, 7 octobre 1922, archives du Corps de Police (C1), carton 797, document 47/24. Lettre du directeur du Modern Cinéma au directeur de la Direction de police, 14 décembre 1922, avec commentaire de ce dernier, 15 décembre 1922, archives du Corps de Police (C1), carton 797, document 47/37.
5. Lettre du chef du Département de justice et police du Canton au directeur de la Direction de police de la Ville, 22 mai 1922, avec commentaire de ce dernier, archives du Corps de Police (C1), carton 797, document 47/13.

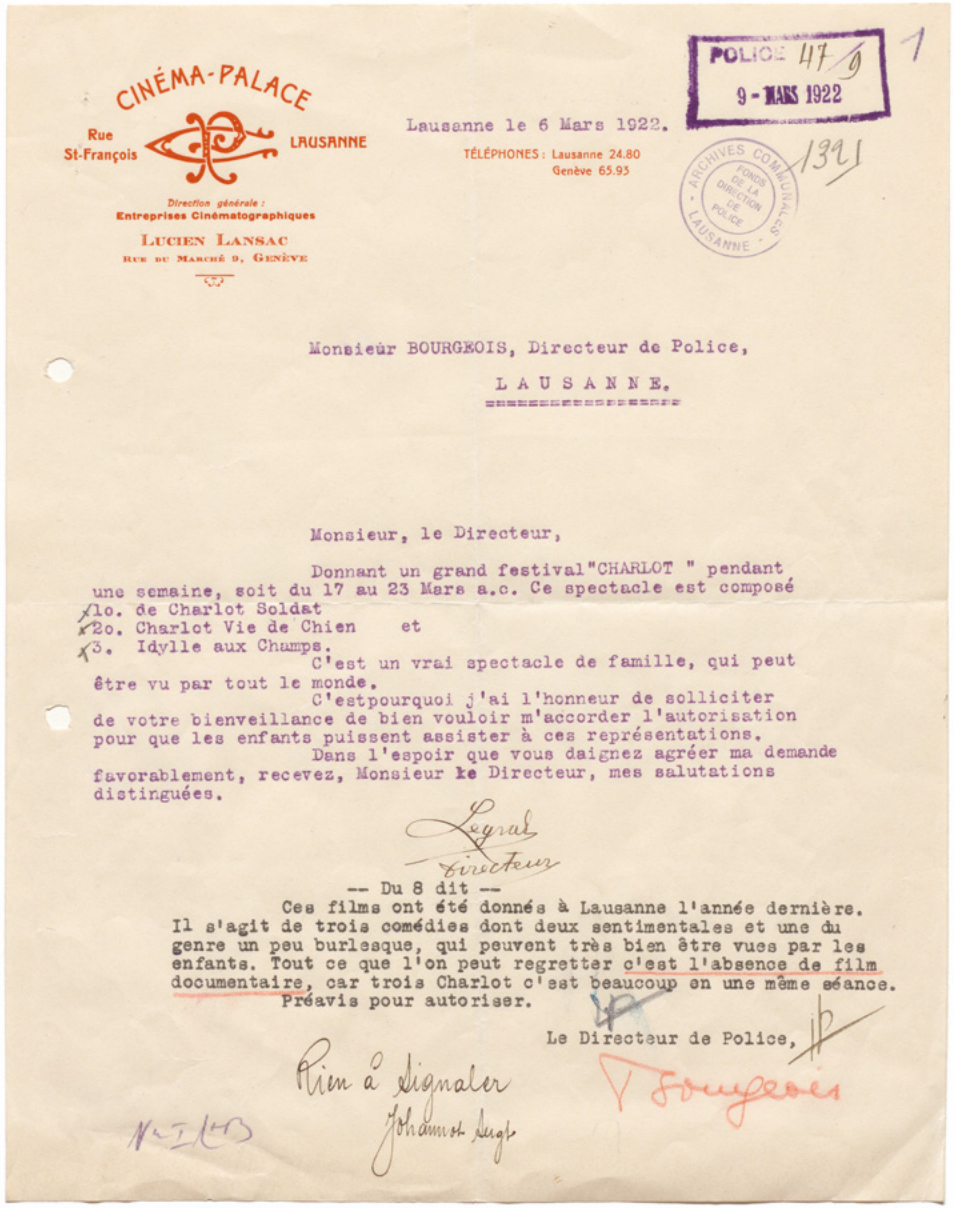

CINÉMA-PALACE
Rue St-François LAUSANNE
Direction générale: Entreprises Cinématographiques
LUCIEN LANSAC
RUE DU MARCHÉ 9, GENÈVE

Lausanne le 6 Mars 1922.
TÉLÉPHONES: Lausanne 24.80
Genève 65.93

POLICE 47/9
9 - MARS 1922
1391

ARCHIVES COMMUNALES LAUSANNE FONDS DE LA DIRECTION DE POLICE

Monsieur BOURGEOIS, Directeur de Police,

LAUSANNE.

Monsieur, le Directeur,

Donnant un grand festival "CHARLOT " pendant une semaine, soit du 17 au 23 Mars a.c. Ce spectacle est composé
1o. de Charlot Soldat
2o. Charlot Vie de Chien et
3. Idylle aux Champs.
C'est un vrai spectacle de famille, qui peut être vu par tout le monde.
C'estpourquoi j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance de bien vouloir m'accorder l'autorisation pour que les enfants puissent assister à ces représentations.
Dans l'espoir que vous daignez agréer ma demande favorablement, recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Legrad
Directeur

-- Du 8 dit --
Ces films ont été donnés à Lausanne l'année dernière. Il s'agit de trois comédies dont deux sentimentales et une du genre un peu burlesque, qui peuvent très bien être vues par les enfants. Tout ce que l'on peut regretter c'est l'absence de film documentaire, car trois Charlot c'est beaucoup en une même séance.
Préavis pour autoriser.

Le Directeur de Police,

Rien à signaler
Johannot Sergt

Bourgeois

1

Légende 1: Lettre du directeur du Cinéma-Palace au directeur de la Direction de police, 6 mars 1922, avec commentaire de ce dernier, 8 mars 1922, 27.5 x 21.6, archives du Corps de Police (C1), thème: censure, interdiction, sous-thème: spectacle, programme cinéma, cinéma exploitation, patente, code 1321, 1908-25, carton 797, document 47/9.

2. Les jeunes filles de l'École Vinet

Leur scolarité obligatoire terminée, une minorité de jeunes filles se retrouve sur les bancs de l'École Vinet, rue du Midi 12, une institution privée ouverte en 1839, connue pour être le premier établissement dans le canton à offrir la possibilité à celles-ci de suivre des études secondaires.[6] Si le programme des cours de la division supérieure comprend quelques conférences à portée féministe, une place prépondérante est toutefois réservée aux travaux pratiques et en particulier ménagers, en vertu d'une conception générale selon laquelle l'enseignement dispensé est différent selon le sexe.[7] Il s'agit ni plus ni moins de doter ces futures épouses et mères de toutes les compétences nécessaires à la bonne marche de leur foyer. Aux enseignantes, les cours de coupe et couture, la cuisine courante, la pâtisserie et les conserves, l'économie domestique (comprenez la tenue du ménage), au professeur docteur Jules Taillens, les cours de puériculture. Avis à celles et ceux qui reconnaîtront des pionnières parmi ces gymnasiennes âgées d'au moins 17 ans et d'apparence si sérieuse, à commencer par leur maîtresse de classe, Mlle Jeanne Guisan![8]

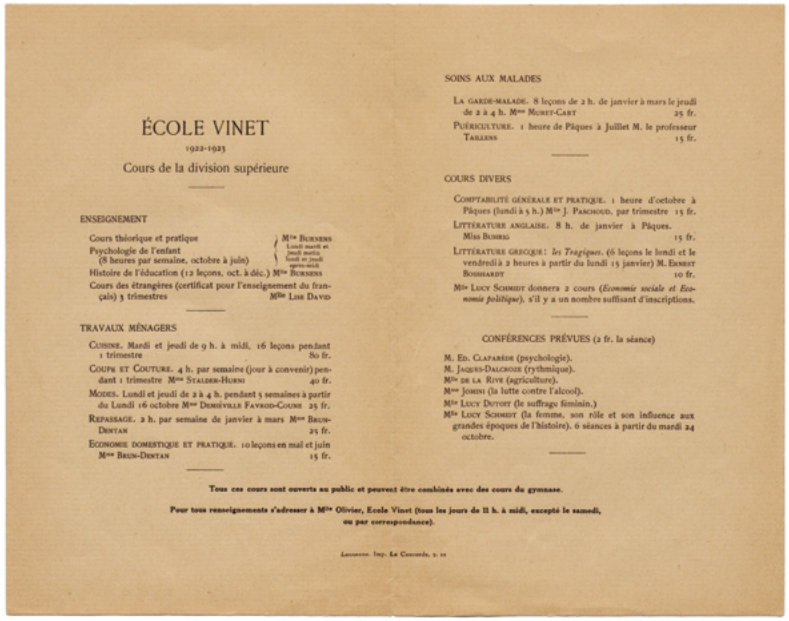

ÉCOLE VINET

1922-1923

Cours de la division supérieure

ENSEIGNEMENT

Cours théorique et pratique
Psychologie de l'enfant (8 heures par semaine, octobre à juin) — Mlle Burnens, Lundi matin et jeudi matin / lundi et jeudi après-midi
Histoire de l'éducation (12 leçons, oct. à déc.) Mlle Burnens
Cours des étrangères (certificat pour l'enseignement du français) 3 trimestres — Mlle Lise David

TRAVAUX MÉNAGERS

Cuisine. Mardi et jeudi de 9 h. à midi, 16 leçons pendant 1 trimestre — 80 fr.
Coupe et Couture. 4 h. par semaine (jour à convenir) pendant 1 trimestre Mme Stalder-Hurni — 40 fr.
Modes. Lundi et jeudi de 2 à 4 h. pendant 5 semaines à partir du Lundi 16 octobre Mme Demiéville Favrod-Coune — 25 fr.
Repassage. 2 h. par semaine de janvier à mars Mme Brun-Dentan — 25 fr.
Economie domestique et pratique. 10 leçons en mai et juin Mme Brun-Dentan — 15 fr.

SOINS AUX MALADES

La garde-malade. 8 leçons de 2 h. de janvier à mars le jeudi de 2 à 4 h. Mme Michet-Cart — 25 fr.
Puériculture. 1 heure de Pâques à Juillet M. le professeur Taillens — 15 fr.

COURS DIVERS

Comptabilité générale et pratique. 1 heure d'octobre à Pâques (lundi à 5 h.) Mlle J. Paschoud, par trimestre — 15 fr.
Littérature anglaise. 8 h. de janvier à Pâques. Miss Bushig — 15 fr.
Littérature grecque: *les Tragiques*. (6 leçons le lundi et le vendredi à 2 heures à partir du lundi 15 janvier) M. Ernest Bonnard — 10 fr.
Mlle Lucy Schmidt donnera 2 cours (*Economie sociale et Economie politique*), s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions.

CONFÉRENCES PRÉVUES (2 fr. la séance)

M. Ed. Claparède (psychologie).
M. Jaques-Dalcroze (rythmique).
Mlle de la Rive (agriculture).
Mme Jobin (la lutte contre l'alcool).
Mlle Lucy Dutoit (le suffrage féminin.)
Mlle Lucy Schmidt (la femme, son rôle et son influence aux grandes époques de l'histoire). 6 séances à partir du mardi 24 octobre.

Tous ces cours sont ouverts au public et peuvent être combinés avec des cours de gymnase.

Pour tous renseignements s'adresser à Mlle Olivier, Ecole Vinet (tous les jours de 11 h. à midi, excepté le samedi, ou par correspondance).

Lausanne. Imp. La Concorde, 2, rue

2a

2b

Légende 2a : Programme des cours de la division supérieure de l'École Vinet pour l'année 1922-23, [1922], 28 x 22, archives de l'École Vinet (P155), carton 32, enveloppe 4.

Légende 2b : Photographie de Francis ou Gaston de Jongh de la première classe de gymnase de Jeanne Guisan pour l'année 1921-22, tirage, été 1922, 31.8 x 26.9, archives de l'École Vinet (P155), carton 27, enveloppe 7.

6. Rita Hofstetter et Bruno Santini-Amgarten, « Écoles privées », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 9 août 2012.
7. Anne-Lise Head-König, « Éducation des filles », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 9 novembre 2006. Silvia Spiess, « Travaux manuels (école) », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 27 novembre 2007, traduit de l'allemand.
8. École Vinet, *Programme des cours pour l'année 1921-22*, Gymnase et école secondaire pour jeunes filles, Lausanne, 1921, p. 1, 20, bibliothèque (AVLP 488).

3. L'aide communale pour les chômeurs et ses fermiers

Dans un contexte de crise économique et de persistance du chômage, des pétitionnaires n'hésitent pas à réclamer des autorités communales que celles-ci fournissent du travail aux hommes résidant à Lausanne, aux dépens des femmes venues des campagnes vaudoises ou d'outre-Sarine. La Municipalité a en effet réagi en occupant une partie des chômeurs bourgeois de Lausanne sur de nombreux chantiers d'envergure, tels que les terrassements du cimetière du Bois-de-Vaux ou des stades de Vidy et de la Pontaise, tandis qu'elle fait dispenser des cours de cuisine aux chômeuses et qu'elle a ouvert une école ménagère pour domestiques.[9] Sur 1'690 chômeurs obtenant une assistance de la part de la commune, on note tout de même 200 femmes.[10] La Municipalité doit également se déterminer sur des pétitions des fermiers communaux du Jorat, des Plaines de Vidy et du Bois de Vaux, demandant une réduction de leur fermage suite à la baisse des prix des produits agricoles. C'est seulement après les récoltes, et un examen du cas particulier de chacun des 23 domaines concernés, qu'elle consent à 16 fermiers cette baisse de loyer « à titre tout à fait exceptionnel ».[11]

9. Bulletin du Conseil communal : classement thématique, thème : chômage, sous-thème : chantier de secours, situation économique, création de postes de travail, Union des plus de 40 ans, Union suisse des chômeurs, Union des chômeurs de Lausanne, 1922-31, documentation (DCC 68.2).
10. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction de l'administration générale, services spéciaux, chômage, pp. 37-38, et chapitre relatif à la Direction des travaux, ouvrages payés par le compte de l'emprunt, chantiers de chômage, p. 25, bibliothèque (AVLP 204).
11. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction des domaines, domaines, entretien des domaines et fermes, pp. 8-9. Dossier relatif à la réduction des prix de location des fermes et parcelles communales, 1922-27, archives du Service des gérances (C12), carton 2030, dossier 39/678.

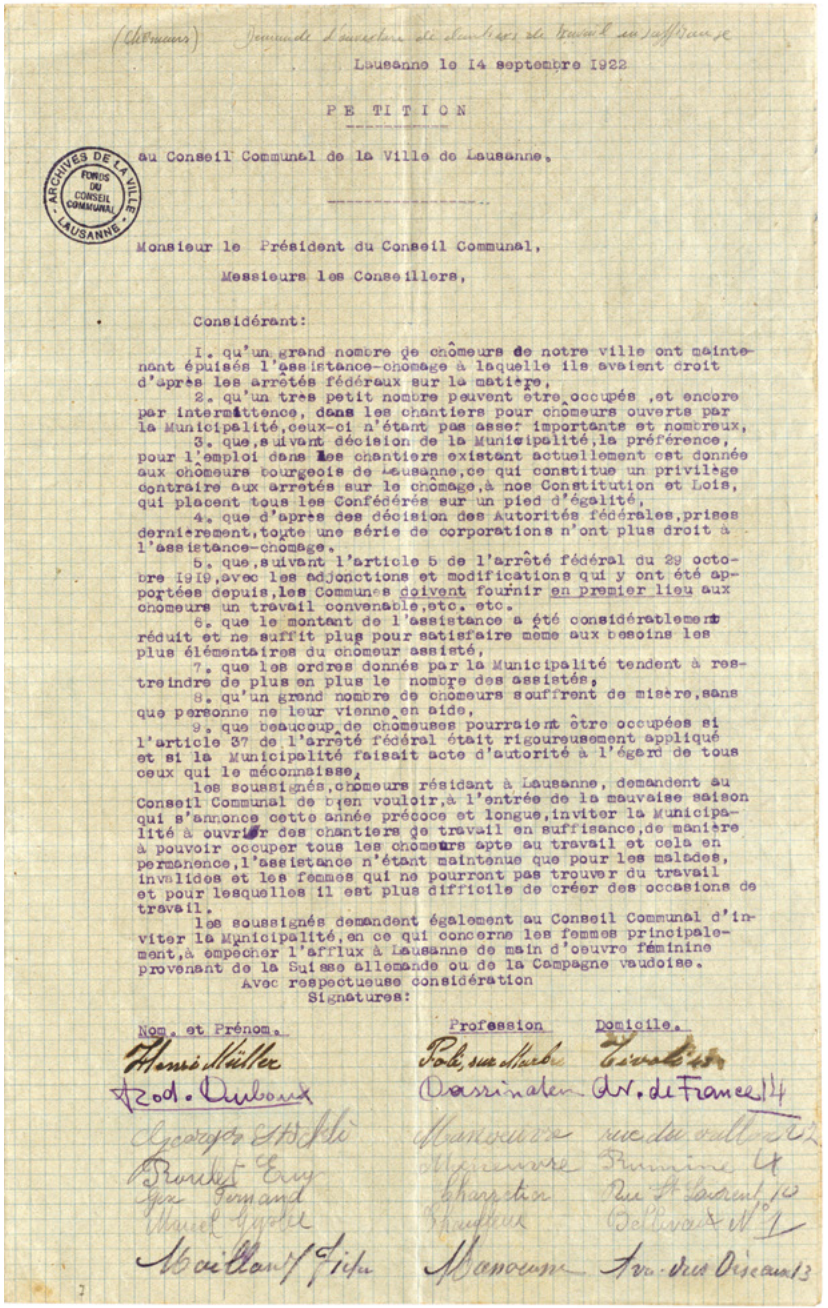

(Chômeurs) Demande d'ouverture de chantiers de travail en suffisance

Lausanne le 14 septembre 1922

PETITION

ARCHIVES DE LA VILLE - LAUSANNE - FONDS DU CONSEIL COMMUNAL

au Conseil Communal de la Ville de Lausanne,

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Messieurs les Conseillers,

Considérant:

1. qu'un grand nombre de chômeurs de notre ville ont maintenant épuisés l'assistance-chômage à laquelle ils avaient droit d'après les arrêtés fédéraux sur la matière,
2. qu'un très petit nombre peuvent être occupés ,et encore par intermittence, dans les chantiers pour chômeurs ouverts par la Municipalité,ceux-ci n'étant pas assez importants et nombreux,
3. que,suivant décision de la Municipalité,la préférence, pour l'emploi dans les chantiers existant actuellement est donnée aux chômeurs bourgeois de Lausanne,ce qui constitue un privilège contraire aux arrêtés sur le chômage,à nos Constitution et Lois, qui placent tous les Confédérés sur un pied d'égalité,
4. que d'après des décision des Autorités fédérales,prises dernièrement,toute une série de corporations n'ont plus droit à l'assistance-chômage.
5. que,suivant l'article 5 de l'arrêté fédéral du 29 octobre 1919,avec les adjonctions et modifications qui y ont été apportées depuis,les Communes doivent fournir en premier lieu aux chômeurs un travail convenable,etc. etc.
6. que le montant de l'assistance a été considérablement réduit et ne suffit plus pour satisfaire même aux besoins les plus élémentaires du chômeur assisté,
7. que les ordres donnés par la Municipalité tendent à restreindre de plus en plus le nombre des assistés,
8. qu'un grand nombre de chômeurs souffrent de misère,sans que personne ne leur vienne en aide,
9. que beaucoup de chômeuses pourraient être occupées si l'article 37 de l'arrêté fédéral était rigoureusement appliqué et si la Municipalité faisait acte d'autorité à l'égard de tous ceux qui le méconnaisse,

les soussignés,chômeurs résidant à Lausanne, demandent au Conseil Communal de bien vouloir,à l'entrée de la mauvaise saison qui s'annonce cette année précoce et longue,inviter la Municipalité à ouvrir des chantiers de travail en suffisance,de manière à pouvoir occuper tous les chômeurs aptes au travail et cela en permanence,l'assistance n'étant maintenue que pour les malades, invalides et les femmes qui ne pourront pas trouver du travail et pour lesquelles il est plus difficile de créer des occasions de travail.

les soussignés demandent également au Conseil Communal d'inviter la Municipalité,en ce qui concerne les femmes principalement,à empêcher l'afflux à Lausanne de main d'oeuvre féminine provenant de la Suisse allemande ou de la Campagne vaudoise.

Avec respectueuse considération

Signatures:

Nom et Prénom.	Profession	Domicile.
Henri Müller	Poli sur bois	Tivoli 15a
Rod. Dubois	Dessinateur	Av. de France 14
Georges Hostet	Manoeuvre	rue du Valentin 12
Ernest Ery	Manoeuvre	Pomme 14
Jean Fernand	Charretier	Pré St Laurent 10
Marcel Gyger	Peintre	Bellevaux N° 1
Marchand Fils	Manoeuvre	Av. des Oiseaux 13

3

Légende 3 : Pétition de chômeurs relatif à l'ouverture de chantier de travail en suffisance adressée au Conseil communal, 14 septembre 1922, 35 x 22, archives du Conseil communal, dossiers dès 1816, dossier H2/30/4552, 8 p. – la première page est seulement reproduite.

4. L'alpage du Mont Bailly

Parmi les domaines dont Lausanne est propriétaire, il est un alpage qui doit lui aussi résister aux conséquences de la crise agricole. À 35 km à pied du centre-ville, le Mont Bailly est un pâturage boisé de près de 30 hectares, situé sur la commune de Gimel au pied du Jura. La Ville l'a acquis avec l'alpage des Amburnex à l'occasion de la vente des biens cantonaux organisée pour liquider les droits féodaux en 1803.[12] Elle le gère en amodiation, c'est-à-dire qu'elle loue la terre moyennant une prestation périodique en nature qui fait l'objet d'un contrat de bail, et elle vend le bois qu'elle en tire au profit de la Bourse des pauvres. Le régime d'exploitation mixte auquel elle soumet cet alpage rend la tâche du fermier ardu, le bétail tendant à nuire aux plantations et le pâturage à être envahi par une végétation qui nuit à son tour à la production de fourrage.[13] Fortes d'un contrat en 19 articles fort précis pour l'amodiataire, les autorités s'attachent pour ce site pittoresque à un véritable plan d'entretien dont elle contrôle le respect en procédant à des inspections qui font à leur tour l'objet d'observations[14] (site qui sera toutefois vendu en 2006, à défaut d'un rendement suffisant).[15]

12. Préavis 2006/23 du 24 mai 2006 relatif à la vente de l'alpage de Mont Bailly à la Commune de Gimel, Bulletin du Conseil communal, séance du 29 août 2006, pp. 109-110, bibliothèque (AVLP 201).
13. J. J. de Luze, « Étude d'un aménagement rationnel du Mont-Bailly, propriété de la Bourse des Pauvres de Lausanne », 6 octobre 1915, dossier relatif à l'entretien, l'amodiation et le chantier de chômage au Mont-Bailly (Gimel) et aux Amburnex (1915-1973), archives de la Direction forêts-domaines-vignobles (C10), carton 35/1982, cartable 3, classeur 16.
14. Bulletin du Conseil communal : classement thématique, thème : domaine communal, sous-thème : Amburnex, Mont-Bailly, 1888-1996, documentation (DCC 42.2/1). Dossier relatif à l'amodiation du chalet des Amburnex et de l'alpage du Mont Bailly, 1922-40, archives du Service des gérances (C12), carton 1994, dossier 3/20.
15. Préavis 2006/23 du 24 mai 2006 relatif à la vente de l'alpage de Mont Bailly à la Commune de Gimel, Bulletin du Conseil communal, séance du 29 août 2006, p. 110, bibliothèque (AVLP 201). *Rapport de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2006*, p. 58, bibliothèque (AVLP 204).

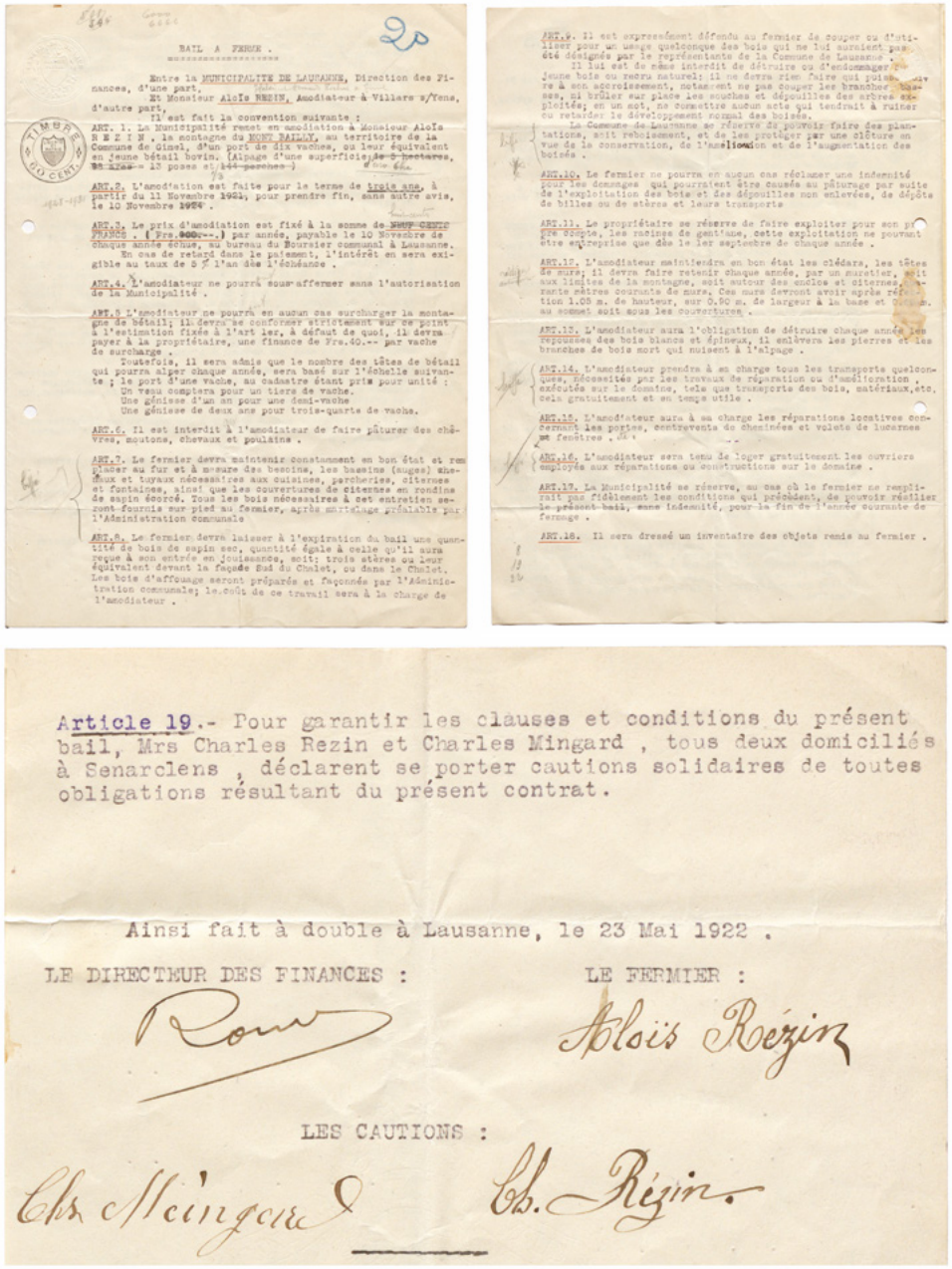

BAIL A FERME .

Entre la MUNICIPALITE DE LAUSANNE, Direction des Finances, d'une part,
Et Monsieur Aloïs REZIN, Amodiateur à Villars s/Yens, d'autre part,
Il est fait la convention suivante :

ART. 1. La Municipalité remet en amodiation à Monsieur Aloïs REZIN, la montagne du MONT BAILLY, au territoire de la Commune de Gimel, d'un port de dix vaches, ou leur équivalent en jeune bétail bovin. (Alpage d'une superficie de 6 hectares, 84 ares = 12 poses et 144 perches)

ART.2. L'amodiation est faite pour le terme de trois ans, à partir du 11 Novembre 1921, pour prendre fin, sans autre avis, le 10 Novembre 1924.

ART.3. Le prix d'amodiation est fixé à la somme de HUIT CENTS FRANCS. (Frs.800.--) par année, payable le 10 Novembre de chaque année échue, au bureau du Bourrier communal à Lausanne.
En cas de retard dans le paiement, l'intérêt en sera exigible au taux de 5 % l'an dès l'échéance.

ART.4. L'amodiateur ne pourra sous-affermer sans l'autorisation de la Municipalité.

ART.5 L'amodiateur ne pourra en aucun cas surcharger la montagne de bétail; il devra se conformer strictement sur ce point à l'estimation fixée à l'art 1er, à défaut de quoi, il devra payer à la propriétaire, une finance de Frs.40.-- par vache de surcharge.
Toutefois, il sera admis que le nombre des têtes de bétail qui pourra alper chaque année, sera basé sur l'échelle suivante ; le port d'une vache, au cadastre étant pris pour unité :
Un veau comptera pour un tiers de vache.
Une génisse d'un an pour une demi-vache
Une génisse de deux ans pour trois-quarts de vache.

ART.6. Il est interdit à l'amodiateur de faire pâturer des chèvres, moutons, chevaux et poulains.

ART.7. Le fermier devra maintenir constamment en bon état et remplacer au fur et à mesure des besoins, les bassins (auges) chéneaux et tuyaux nécessaires aux cuisines, parcheries, citernes et fontaines, ainsi que les couvertures de citernes en rondins de sapin écorcé. Tous les bois nécessaires à cet entretien seront fournis sur pied au fermier, après martelage préalable par l'Administration communale

ART.8. Le fermier devra laisser à l'expiration du bail une quantité de bois de sapin sec, quantité égale à celle qu'il aura reçue à son entrée en jouissance, soit: trois stères ou leur équivalent devant la façade Sud du Chalet, ou dans le Chalet. Les bois d'affouage seront préparés et façonnés par l'Administration communale; le coût de ce travail sera à la charge de l'amodiateur.

ART.9. Il est expressément défendu au fermier de couper ou d'utiliser pour un usage quelconque des bois qui ne lui auraient pas été désignés par le représentants de la Commune de Lausanne.
Il lui est de même interdit de détruire ou d'endommager de jeune bois ou rejets naturels; il ne devra rien faire qui puisse nuire à son accroissement, notamment ne pas couper les branches basses, ni brûler sur place les souches et dépouilles des arbres exploités; en un mot, ne pourra être fait aucun acte qui tendrait à ruiner ou retarder le développement normal des bois.
La Commune de Lausanne se réserve de pouvoir faire des plantations, soit reboisement, et de les protéger par une clôture en vue de la conservation, de l'amélioration et de l'augmentation des boisés.

ART.10. Le fermier ne pourra en aucun cas réclamer une indemnité pour les dommages qui pourraient être causés au pâturage par suite de l'exploitation des bois et des dépouilles non enlevées, de dépôts de billes ou de stères et leurs transports

ART.11. Le propriétaire se réserve de faire exploiter pour son propre compte, les racines de gentiane, cette exploitation ne pouvant être entreprise que dès le 1er septembre de chaque année.

ART.12. L'amodiateur maintiendra en bon état les clédars, les têtes de murs; il devra faire retenir chaque année, par un muretier, soit aux limites de la montagne, soit autour des cuves et citernes, quarante mètres courants de murs. Ces murs devront avoir après réfection 1,00 m. de hauteur, sur 0,90 m. de largeur à la base et 0,60 m. au sommet soit sous les couvertures.

ART.13. L'amodiateur aura l'obligation de détruire chaque année les repousses des bois blancs et épineux, il enlèvera les pierres et les branches de bois mort qui nuisent à l'alpage.

ART.14. L'amodiateur prendra à sa charge tous les transports quelconques, nécessités par les travaux de réparation ou d'amélioration, exécutés sur le domaine, tels que transports des bois, matériaux, etc. cela gratuitement et au temps utile.

ART.15. L'amodiateur aura à sa charge les réparations locatives concernant les portes, contrevents de cheminées et volets de lucarnes ou fenêtres.

ART.16. L'amodiateur sera tenu de loger gratuitement les ouvriers employés aux réparations ou constructions sur le domaine.

ART.17. La Municipalité se réserve, au cas où le fermier ne remplirait pas fidèlement les conditions qui précèdent, de pouvoir résilier le présent bail, sans indemnité, pour la fin de l'année courante de fermage.

ART.18. Il sera dressé un inventaire des objets remis au fermier.

Article 19.- Pour garantir les clauses et conditions du présent bail, Mrs Charles Rezin et Charles Mingard, tous deux domiciliés à Senarclens, déclarent se porter cautions solidaires de toutes obligations résultant du présent contrat.

Ainsi fait à double à Lausanne, le 23 Mai 1922.

LE DIRECTEUR DES FINANCES : Rosset

LE FERMIER : Aloïs Rézin

LES CAUTIONS : Ch. Mingard — Ch. Rézin.

4

Légende 4 : Bail à ferme pour l'alpage du Mont Bailly signé entre le fermier, Aloïs Bézin, et le directeur de la Direction des finances, Paul Rosset, à Lausanne, 23 mai 1922, annoté ultérieurement, 27 x 20, archives du Service des gérances (C12), carton 1994, dossier relatif à l'amodiation du chalet des Amburnex et de l'alpage du Mont Bailly 3/20.

5. La grève des typographes

Au désarroi des chômeurs et des paysans s'ajoute le mécontentement des ouvriers et syndicats opposés à la baisse des salaires et à la prolongation de la durée du travail, prônées par les associations patronales comme remèdes à la crise.[16] La grève des typographes du 13 novembre au 20 décembre est toutefois le seul conflit du travail « important à signaler pour Lausanne en 1922 » selon le rapport de gestion.[17] Il n'est toutefois pas seulement local puisque la grève touche aussi Genève, Bâle, Berne ou Zurich, et voit s'affronter la Société suisse des maîtres-imprimeurs et la Fédération suisse des typographes qui concluent finalement un nouveau contrat de travail collectif.[18] Dans la *Presse lausannoise*, le journal de substitution que font paraître les quatre grands quotidiens non socialistes établis (tout comme ils l'avaient fait pendant la grève de 1918)[19], c'est Géa Augsbourg qui se révèle en « casseur de grève » en croquant, entre autres, à la manière d'un Félix Vallotton, tous les participants à la Conférence de Lausanne sur le Proche-Orient.[20]

16. Anne-Françoise Praz, *Entre modernité et nostalgie : la Suisse de 1920 à 1929*, Éditions Eiselé, Prilly/Lausanne, 1991, pp. 72-73.
17. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction de l'administration générale, Office du travail, conflits de travail, p. 27, section bibliothèque (AVLP 204).
18. « Un jugement de classe », Le Droit du Peuple, n°72, 25 mars 1924, pp. 1-2. « La grève des typographes », *Presse lausannoise*, n°27, 19 décembre 1922, p. 4.
19. *Journaux lausannois réunis*, Lausanne, 1918, section bibliothèque (AVLP 632).
20. Frédéric Vallotton, « De surprises en sourires, Géa Augsbourg inclassable », *Vevey hebdo*, n°410, 6 septembre 2002, pp. 8-9.

N° 1. Lausanne, samedi 18 novembre 1922. Prix du n° 10 centimes.

PRESSE LAUSANNOISE

(Feuille d'Avis, Gazette, Revue et Tribune de Lausanne réunies.)

A nos lecteurs.

Les ouvriers typographes de la place de Lausanne se sont mis en grève ce matin.

Cette mise bas s'est faite, contrairement aux dispositions formelles de la convention qui lie patrons et ouvriers, contrairement aussi aux dispositions légales.

En conséquence, la *Feuille d'Avis*, la *Gazette*, la *Revue* et la *Tribune de Lausanne* ne peuvent plus publier leurs éditions quotidiennes.

Les rédactions de ces quatre journaux se sont entendus pour publier un journal commun la *Presse lausannoise*, dont voici le premier numéro.

La *Presse lausannoise* paraîtra désormais tous les jours, dans l'après-midi, sauf le dimanche.

Nous nous bornons pour aujourd'hui à annoncer le fait que la population lausannoise réprouvera certainement avec indignation. Nous le commenterons lundi.

Avis au public.

La *Presse Lausannoise* sera vendue à 10 c le numéro.

Les agences de publicité transmettront à la *Presse Lausannoise* les annonces qu'elles recevront pour ce journal.

Pendant les premiers jours, ne paraîtront que les avis mortuaires, les avis officiels, les avis d'offres et demandes de places, d'objets perdus ou trouvés, les annonces de spectacles et les convocations, à raison de 1 franc la ligne.

Dès qu'il sera possible de les faire paraître, les agences transmettront aussi les annonces commerciales, à un prix qui sera ultérieurement fixé.

Armée suisse

L'école de pilotes militaires en 1922

Le 28 octobre, à Dubendorf, s'est terminée l'école de pilotes militaires. Commencée le 1er mai de cette année, cette école est la première qui ait eu lieu depuis 1918. Les élèves, au nombre de 19, étaient tous des officiers appartenant aux différentes armes combattantes de notre armée. Malgré le temps peu favorable, les élèves ont pu terminer entièrement le programme pratique et théorique de cette école.

A part l'apprentissage du vol, les élèves pilotes ont suivi des cours théoriques de géographie, navigation aérienne, météorologie, connaissance de l'avion et du moteur, connaissance des lois internationales de l'air. De nombreuses heures ont été réservées au travail manuel, pour que les pilotes puissent réparer eux-mêmes, au besoin, des petites défectuosités au moteur et à l'avion. En plus, il a été suivi un véritable cours d'état-major. Il y a été effectué de nombreuses reconnaissances et exercices tactiques et stratégiques.

Pendant toute la durée du cours, trois vols seulement ont été causés (sans que l'on ait eu à déplorer la plus petite blessure chez les pilotes). C'est certainement là un record.

Après trois mois d'écolage, les élèves pilotes ont passé les épreuves du brevet de sport et quatre officiers qui avaient déjà leur premier brevet ont, au début de l'école, ont terminé le brevet militaire. Ces derniers ont pris part au meeting international de Zurich, en septembre dernier, et y ont effectué des vols d'escadrilles de précision très remarqués.

En septembre et octobre, les élèves ont passé les différentes épreuves du brevet militaire, au nombre de 41, et consistant en vols d'escadrilles, atterrissages en terrains inconnus, vols au dessus de 4500 à 5000 mètres, vols de durée, et vols de nuit.

Ces vols de nuit ont été effectués, soit par temps couvert, soit pendant des nuits sans lune ; l'atterrissage se faisait à la lumière d'un phare. Tous ces vols se sont terminés sans le moindre incident, même la plus petite casse. Au début d'octobre, les élèves ont formé une grande escadrille de 18 avions et ont fait deux très beaux vols sur Zurich et les vallées de la Glatt et de la Limmatt. On se rendra compte du travail fourni par ces 19 officiers aviateurs quand on saura qu'ils ont effectué plus de 6300 vols avec un total d'environ 1500 heures de vol (ce qui représente comme distance parcourue environ 180,000 kilomètres).

Comme chefs pilotes ont fonctionné à cette école : les premiers lieutenants Ackermann, Hasbœrl, Primault, Burkhard.

Les élèves pilotes étaient : les premiers lieutenants Balmer, Hugonin, Asper, et les lieutenants Strub, Hautier, Cassaud, Henri, Immenhauser, Landert, Wirth, Naegeli, Meyer, Sarasin, Gerber, Barbatti, Keller, Schaetti, Vaeano, Feige.

Cinq millions aux viticulteurs

Notre correspondant de Berne nous téléphone :

Au cours des conférences qui ont eu lieu avec le Département de l'économie publique, entre producteurs, acheteurs et consommateurs de vins, un dernier vote avait été exprimé de la part des viticulteurs, à savoir que la Confédération fixât un certain contingentement des importations de vins et, d'autre part, qu'elle versât aide directement aux viticulteurs par des avances financières.

Le Département fédéral de l'économie publique, par suite d'une décision du Conseil fédéral, vient d'adresser aux gouvernements des cantons viticoles une circulaire les informant qu'un crédit de 5 millions de francs a été ouvert en faveur des régions viticoles. Les cantons devront se porter garants envers la Confédération du remboursement des prêts dans le délai de douze mois, y compris un intérêt de 2 %.

Les associations de vignerons devront tout d'abord bénéficier de cette allocation, mais, à défaut d'associations de ce genre, les autorités cantonales auront à décider si les prêts doivent être accordés aux intéressés directement ou par l'entremise des communes. Le Département de l'économie publique insiste auprès de celles-ci pour qu'elles supportent une partie de l'intérêt à payer, de sorte que le taux des prêts sur les vins non vendus ne s'élève pratiquement qu'à 1 %.

Les cantons sont priés de faire savoir, d'ici au 5 décembre, s'ils ont l'intention de profiter de cette action de secours à la viticulture et d'indiquer le montant de la vente dans l'intention de demander les 5 millions mis à disposition par le département.

CANTON DE VAUD

Chronique viticole.

Les vendanges sont terminées. Aigle, Villeneuve et Yvorne ont formé la marche. La constitution du sol, dans ce vignoble, permet de retarder la cueillette sans risquer de voir la pourriture s'attaquer aux grappes. C'est ainsi que se font les « fines gouttes ».

Dans les caves, le grand mystère de la fermentation s'accomplit. La température, assez inclémente, a retardé quelque peu le travail du vin dans les foudres. Le précieux liquide semblait avoir quelque regret à se métamorphoser. Mais aujourd'hui, l'évolution se poursuit avec impétuosité. Bouillonnant comme un torrent, de nos montagnes, nerveux comme un jeune cheval, pétillant, agressif, le jet gicle par le « goûtillon » pour emplir en un éclair le verre à casseures qui circule à la ronde. On s'invite entre voisins pour goûter le 1922. Vin agréable, sapidé, qui promet, via à surprises heureuses, ayant du fond, tel sera le petit blanc de cette année.

L'abondance de la récolte a fait revivre d'antiques traditions. Celle des coups de mortiers par exemple, à La Côte, pour souligner la rentrée du centième char transportant les joyeuses fustes. Quelques-uns des vastes « vignolages » qui s'étendent entre Vevey et Begnins, au pied des Crêts de Bourg et des Duches, sont domaines de famille. Plusieurs grands propriétaires habitent en dehors du canton, à Genève ou Berne. On a, cette année, fêté des anniversaires, rappelé que telle famille de vignerons travaillait les mêmes terres depuis trois ou quatre générations, au service des mêmes maîtres et de leurs descendants. On s'est réuni, citadins et cultivateurs, en de modestes agapes et l'on a vu, dans un des clos les plus importants, le propriétaire offrir une coupe d'argent à son vigneron. On a dansé au pressoir, bercés par les sons d'un accordéon, et de belles dames de Genève, venant tout droit de la rue des Granges, la rue la plus aristocratique de notre petit pays, n'ont pas dédaigné de tourner une valse avec nos solides gas de la Côte, des lurons de fort taillis, et qui ne boudent pas plus à la danse qu'ils ne rechignent à l'ouvrage.

Malgré l'abondance de la récolte, la place ne manque pas dans les caves. Les affaires sont assez calmes et les tractations plutôt rares. Les acheteurs habituels attendent visiblement le vote du 3 décembre pour se déterminer.

Ceux qui souffrent de la mévente, ce sont les petits vignerons ayant pris l'habitude de vendre au négoce en raisins. Ils avaient abandonné leurs pressoirs, les revendant à d'autres propriétaires plus aisés et transformé leurs caves. Aujourd'hui que le commerce s'abstient, ces pauvres gens se trouvent extrêmement désemparés.

Les noms de la récolte des vignes de la ville de Lausanne sont fixés aux 13 et 14 décembre. Elles concernent, à Lavaux, les importants vignobles du Désalay avec ses deux crus à réputation universelle : le Clos de la Ville (70,000 litres) et le Clos des Moines (63,000 litres) ; puis le Berthenon (30,000 litres) entre Chexbres et Vevey. A La Côte, Lausanne possède l'Abbaye de Mont, environ 100,000 litres. La capitale vaudoise a encore des vignobles de moindre importance dans la région intermédiaire de Pully. C'est au total 300,000 à 320,000 litres qui seront mis aux enchères publiques. Ces mises sont extrêmement importantes, on y vient de loin. Marchands et producteurs en attendent avec impatience les résultats.

Un peu plus tard, viendront les mises des vignobles d'Ogoz et des Faverges, propriété de l'Etat de Fribourg, aux environs de Chexbres. Grosse clientèle de cafetiers et d'amateurs des bords de la Sarine. Ces crus sont ceux que le canton de Fribourg offre comme vin d'honneur dans les manifestations où l'on tient à montrer à ses hôtes tout le respect et l'amitié qu'ils inspirent.

Grosses mises en perspective, également : celle des récoltes que la ville de Payerne possède à Lutry et Grandvaux : 130,000 litres. Puis celle des récoltes de la ville de Vevey et de Villeneuve, dit « des Hospices », propriété de l'Etat de Vaud. P. S. M.

Chronique du vignoble.

Les expéditions : Morges.

La gare de Morges a expédié cette année, pendant la période des vendanges, en 695 fûts, 514 046 litres. Voici le tableau comparatif des expéditions de vins pendant les quinze dernières années :

1908, 761 724 litres ; 1909, 72 902 ; 1910, 1911, de transport ; 1911, 567 895 ; 1912, 435 250 ; 1913, 7533 ; 1914, 140 668 ; 1915, 1 215 554 ; 1916, 100 578 ; 1917, 177 250 ; 1918, 345 970 ; 1919, 276 749 ; 1920, 394 021 ; 1921, 251 115 ; 1922, 514 046.

ECOLE D'AGRICULTURE

L'Ecole d'agriculture de Marcelin s. Morges pourra être visitée du public dimanche et lundi.

Victimes du devoir

Dans l'accident survenu mardi matin à Company près du Bourget, pendant la course du Grand Prix des avions de transport au Bourget (chute inexplicable de l'avion piloté par l'aviateur Poiré), les deux mécaniciens, Courvy et Bobillier, ont été tués à leur poste.

Emile Bobillier, mécanicien-aviateur, était fils de M. Bobillier, employé à l'arsenal de Morges, frère de Mlle Amélie Bobillier, à Lausanne. Les corps des victimes, levés au Bour et, mardi, à 17 heures, ont été conduits à Paris où les obsèques ont eu lieu vendredi matin en l'église de St-Vincent de Paul.

MUNIBEY

Un des délégués turcs.

Gravure sur bois de Cl. A.

LA NOUVELLE LOI SUR LES DOUANES

On nous écrit :

Dans sa séance du 14 novembre, le *Comité consacré pour le maintien des zones de 1815 et 1816* a entendu un exposé de M. Gustave Mayerard sur l'avant-projet d'une nouvelle loi fédérale sur les douanes.

Il a appris ainsi que la Direction générale des Douanes suisses propose d'introduire dans notre pays le système français de la « zone d'assujettissement douanier ». On sait que ce système consiste à soumettre à une surveillance douanière intensive tous les passants et tous les habitants dans la zone qui s'étend de la frontière politique jusqu'à 20 ou 25 km. à l'intérieur à vol d'oiseau. Ce régime suscite partout en France les réclamations des populations qui le subissent, et soulève par avance les protestations vives et persistantes de nos plus proches voisins des zones franches. La ligne d'assujettissement aurait en Suisse 15 kilomètres de profondeur. Elle engloberait donc tout le canton de Genève dont les citoyens pourraient être à chaque instant arrêtés, interrogés et fouillés.

L'avant-projet de loi, en outre, abandonnant le principe si juste que Pictet de Rochemont avait fait inscrire dans le Traité de Turin et qui a été reproduit dans la loi fédérale actuelle, propose d'autoriser le Conseil fédéral à reporter, dans les eaux territoriales, la surveillance douanière de la rive, qu'elle ne doit pas quitter aujourd'hui, à la limite de la frontière politique (donc, pour le Léman, jusqu'au milieu du lac). On a appris ces jours-ci que l'administration des douanes, considérant sa proposition comme déjà acceptée, avait commandé deux bateaux vedettes portefeuille. Si la Convention des zones et le projet suisse sont adoptés, ce sera donc, sur tout le lac, la suppression de la liberté d'évolution dont nous avons toujours joui et l'ouverture d'une ère de gêne semblable à celle dont est affligé le lac de Lugano.

En troisième lieu, l'avant-projet fédéral contient une disposition très préjudiciable aux frontaliers.

A l'unanimité, le Comité a décidé de combattre l'avant-projet fédéral comme la Convention des zones.

Tribunal fédéral

Le Tribunal fédéral a condamné le canton de Vaud au paiement d'une indemnité totale de 5040 fr. à trois forains suisses allemands auxquels il avait été refusé de se produire à Lausanne pendant les jours de l'an, sur la base d'une ordonnance du Conseil d'Etat, que le Tribunal fédéral a déclarée plus tard être contraire à la Constitution.

Il s'agissait de mesures prises à cause de la fièvre aphteuse.

5

Légende 5 : Première page du journal *Presse lausannoise* édité par la *Feuille d'Avis*, la *Gazette*, la *Revue* et la *Tribune de Lausanne* réunies, n°1, 18 novembre 1922, 45.8 x 31, bibliothèque (AVLP 530).

6. La Conférence de Lausanne pour la paix

À l'initiative de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, Lausanne accueille toutes les parties au conflit résultant de la dissolution de l'Empire ottoman à l'issue de la Première guerre mondiale, dans le but de conclure un nouveau traité de paix. La conférence s'ouvre par une séance inaugurale le 20 novembre dans la grande salle du Casino de Montbenon (aujourd'hui salle Paderewski).[21] Dans l'assistance se côtoient aussi bien le président du Conseil des ministres d'Italie Benito Mussolini (n°1) (qui a marché sur Rome avec ses troupes fascistes les 27 et 31 octobre), des délégués japonais, que le Syndic de Lausanne, Arthur Freymond (n°16), tandis que la délégation russe dirigée par le commissaire du peuple aux affaires étrangères, Georges Tchitchérine, n'arrive que le 1er décembre.[22] Alors que les négociations se déroulent officiellement à l'hôtel du Château d'Ouchy, la capitale vaudoise voit ses très grands hôtels investis durant onze semaines d'intenses tractations, et sa tradition hospitalière mise à rude épreuve suite à l'assassinat du délégué russe Vorowsky par le Suisse Conradi.[23] La conférence se conclut dans l'aula du Palais de Rumine par la signature du traité dit de Lausanne le 24 juillet 1923, qui fixe les frontières de la Turquie moderne en réglant des transferts de populations, et Constantinople devient Istanbul.[24]

21. « Choses lausannoises », *Presse lausannoise*, n°2, 20 novembre 1922, p. 3. Je remercie M. Stéphane Meylan, responsable du Casino de Montbenon et délégué au protocole pour la Ville de Lausanne, pour avoir identifié la salle dans laquelle s'est tenue la séance inaugurale de la conférence comme étant devenue l'actuelle salle Paderewski.
22. « À la conférence de Lausanne », *Feuille d'Avis de Vevey*, n°284, 2 décembre 1922, p. 6.
23. Bernard Degen, « Conradi, affaire », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 2 décembre 2010, traduit de l'allemand.
24. Armand Gaspard, « Le Traité de Lausanne du 24 juillet 1923 : jour de gloire pour les uns, jour de deuil pour les autres », *Le Temps*, 24 juillet 1998.

6a

6b

Légende 6a : Photographie de la séance inaugurale de la Conférence de la paix de Lausanne au Casino de Montbenon, 20 novembre 1922, 23.1 x 17.2, archives administratives, Haemmerli (B1), dossier « Conférences internationales : conférence de la paix en Orient », document 224.10/2/89/1.

Légende 6b : Carte postale figurant l'arrivée de Tchitcherine à la Conférence de la paix de Lausanne, photographie d'Eugène Würgler, décembre 1922, 13.8 x 8.8, archives de Géo Würgler (P32), série iconographie, classeur 9, lettre a – carte postale envoyée par la mère d'Albert Würgler depuis Lausanne à son fils à Brugg, expédiée le 15 décembre 1922, d'après les indications figurant au verso.

7. La station de radio aéronautique du Champ de l'Air

Garante de la mise à disposition des infrastructures nécessaires au bon déroulement de la Conférence pour la paix, la Commune s'enquiert de savoir si celle-ci pourrait utiliser le tout nouveau poste radio du Champ de l'Air, au-dessous de l'Hôpital cantonal, pour échanger des dépêches avec Paris ou Budapest. Les essais conduits par les services de télécommunication français et helvétiques conduisent toutefois ces derniers à écarter cette proposition.[25] L'installation de ce poste municipal de télégraphie et de téléphonie sans fil (TSF), une première en Suisse, était devenue indispensable à l'aérodrome de la Blécherette pour assurer la liaison avec les avions en vol, les renseigner sur les conditions météorologiques au sol, et accessoirement divertir les passagers en diffusant de la musique![26] À lire les résultats des tests de communication réalisés régulièrement par le Bourget-Paris distant de 430 km, on perçoit le caractère pionnier et grisant de ce dispositif combinant antennes, moteur électrique, et poste de réception et de transmission.[27] À l'inauguration du poste le 26 octobre, les convives du banquet donné à l'hôtel Beau-Rivage ont la surprise d'entendre de la musique envahir la salle, l'orchestre se trouvant au Champ de l'Air : la première émission diffusée en direct sur les ondes de la Suisse romande par le jeune ingénieur Roland Pièce.[28]

25. Lettre du directeur général de la Direction générale des télégraphes au directeur de la Direction des travaux, 2 novembre 1922, et lettre de la direction de l'Administration des télégraphes et des téléphonies suisses du 1er arrondissement à la Direction des travaux, 28 novembre 1922, archives du Service administratif de la Direction des travaux (C3), carton 17/1161, dossier « 2 Télégraphie et Téléphonique sans fil ».
26. Maxime Kissou, « Lausanne-Paris en avion, une liaison centenaire », *24 Heures*, 28 octobre 2021.
27. « Sans fil », *La Patrie suisse*, Genève, n° 759, 25 octobre 1922, pp. 267-269, section bibliothèque (AVLP 234).
28. Juri Jaquemet, « 99 ans de radio en Suisse », blog du Musée national suisse, 26 octobre 2021.

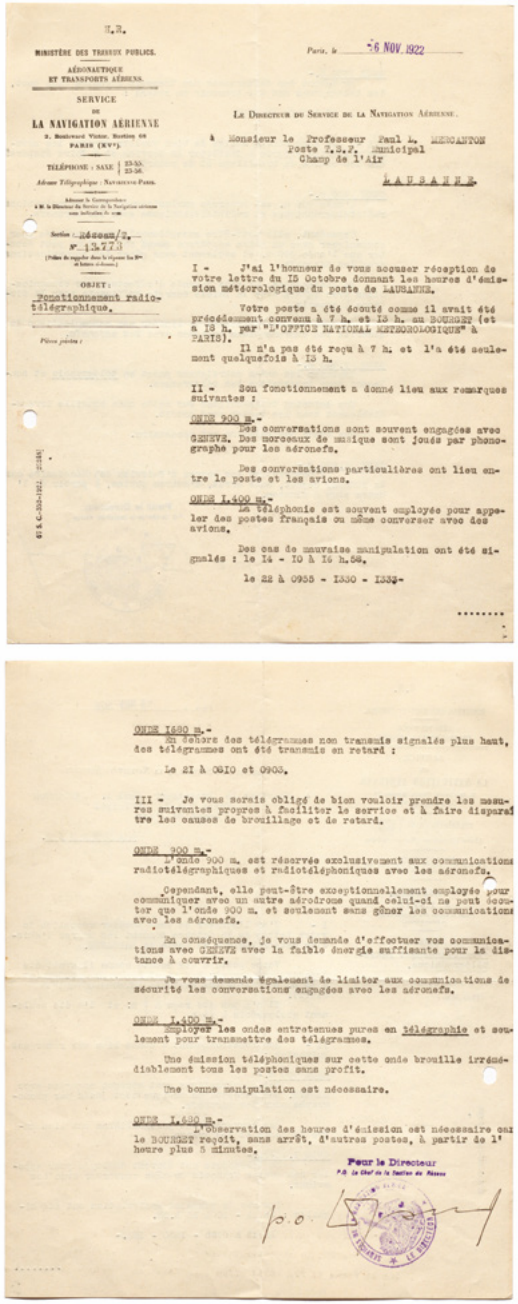

R.R.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.
AÉRONAUTIQUE ET TRANSPORTS AÉRIENS.

SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Paris, le 6 NOV. 1922

LE DIRECTEUR DU SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

à Monsieur le Professeur Paul L. MERCANTON
Poste T.S.F. municipal
Champ de l'Air
LAUSANNE.

OBJET : Fonctionnement radio-télégraphique.

I - J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 Octobre donnant les heures d'émission météorologique du poste de LAUSANNE.

Votre poste a été écouté comme il avait été précédemment convenu à 7 h. et 13 h. au BOURGET (et à 13 h. par "L'OFFICE NATIONAL METEOROLOGIQUE" à PARIS).

Il n'a pas été reçu à 7 h. et l'a été seulement quelquefois à 13 h.

II - Son fonctionnement a donné lieu aux remarques suivantes :

ONDE 900 m.-
Des conversations sont souvent engagées avec GENEVE. Des morceaux de musique sont joués par phonographe pour les aéronefs.

Des conversations particulières ont lieu entre le poste et les avions.

ONDE 1.400 m.-
La téléphonie est souvent employée pour appeler des postes français ou même converser avec des avions.

Des cas de mauvaise manipulation ont été signalés : le 14 - 10 à 16 h.56.

le 22 à 0955 - 1330 - 1332.-

.....

ONDE 1600 m.-
En dehors des télégrammes non transmis signalés plus haut, des télégrammes ont été transmis en retard :

Le 21 à 0810 et 0905.

III - Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les mesures suivantes propres à faciliter le service et à faire disparaître les causes de brouillage et de retard.

ONDE 900 m.-
L'onde 900 m. est réservée exclusivement aux communications radiotélégraphiques et radiotéléphoniques avec les aéronefs.

Cependant, elle peut-être exceptionnellement employée pour communiquer avec un autre aérodrome quand celui-ci ne peut écouter que l'onde 900 m. et seulement sans gêner les communications avec les aéronefs.

En conséquence, je vous demande d'effectuer vos communications avec GENEVE avec la faible énergie suffisante pour la distance à couvrir.

Je vous demande également de limiter aux communications de sécurité les conversations engagées avec les aéronefs.

ONDE 1.400 m.-
Employer les ondes entretenues pures en télégraphie et seulement pour transmettre des télégrammes.

Une émission téléphoniques sur cette onde brouille irrémédiablement tous les postes sans profit.

Une bonne manipulation est nécessaire.

ONDE 1.600 m.-
L'observation des heures d'émission est nécessaire car le BOURGET reçoit, sans arrêt, d'autres postes, à partir de 1' heure plus 5 minutes.

Pour le Directeur
P.O. le Chef de la Section du Réseau

p.o.

Légende 7 : Lettre du chef de la Section du réseau du Service de la navigation aérienne du Ministère des travaux publics, aéronautique et transports aériens français, au professeur Paul Mercanton, poste T.S.F., municipal, 6 novembre 1922, 27.4 x 21.6, archives du Service administratif de la Direction des travaux (C3), carton 17/1161, dossier « TSF 1 ».

8. La ligne aérienne Paris-Lausanne

L'aérodrome de la Blécherette propose une liaison régulière avec Paris grâce à la compagnie des Grands express aériens depuis mars. Pionnière du transport aérien commercial, cette entreprise française affrète un bombardier reconverti en aéronef civil, le Farman F.60 Goliath, ce qui nécessite de la part de l'aérodrome la construction d'un hangar avec une porte monumentale pour pouvoir l'abriter.[29] Lausanne se voyait déjà devenir une étape sur la ligne Paris-Milan, le Conseil communal ayant voté un crédit pour l'aménagement de l'aérodrome et une subvention à cette compagnie en février.[30] Mais c'est sans compter la météo hivernale et les velléités de Paris et Genève d'asseoir leur place dans un trafic aérien européen naissant : non rentable, la ligne est suspendue après quelques mois d'exploitation.[31] La Société Aéro, également au bénéfice d'une subvention communale, proposera une liaison régulière avec Lyon de juin à septembre 1924, effectuée par le pilote Marcel Nappez, sans que cela ne débouche non plus sur l'essor du berceau de l'aviation suisse en aéroport international, malgré les efforts des autorités.[32]

29. Maxime Kissou, « Lausanne-Paris en avion, une liaison centenaire », *24 Heures*, 28 octobre 2021. « À l'aérodrome de la Blécherette », *Tribune de Lausanne*, n°299, 27 octobre 1922, p. 4.
30. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction des travaux, ouvrages payés par le compte de l'emprunt, aménagement de l'aérodrome de la Blécherette et du poste de T.S.F. du Champ-de-l'Air, p. 28, bibliothèque (AVLP 204). « L'aérodrome de Lausanne », *Tribune de Lausanne*, n°40, 10 février 1922, p. 1.
31. Maxime Kissou, « Lausanne-Paris en avion, une liaison centenaire », *24 Heures*, 28 octobre 2021.
32. « Souscription d'actions à la Société de l'École Aéro », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°68, 21 mars 1923, p. 19. « Le service aérien Lausanne-Genève-Lyon », *Feuille d'avis de Lausanne*, n°152, 30 juin 1924, p. 8. « La ligne aérienne Lausanne-Genève-Lyon en 1924 », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°229, 29 septembre 1924, p. 16. « Conseil communal, séance du 5 mai », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°105, 6 mai 1925, p. 5.

8

Légende 8 : Affiche de promotion de la ligne aérienne Londres-Paris-Lausanne par les Grands Express Aériens, avec la représentation de l'avion Farman Goliath, 1922, 100.6 x 66.2, archives du Service administratif de la Direction des travaux (C3), L2 277.

9. Des hydravions à Ouchy

En plus de la Blécherette, Lausanne compte une place d'atterrissage au port d'Ouchy, utilisée tant par la société Ouchy-Aviation que par l'École Aéro de Lausanne, qui disposent chacune d'un hydravion, respectivement dès le mois de mai et juillet.[33] Du type Macchi, un avion de combat italien rendu à la vie civile, il permet d'une part à Ouchy-Aviation d'offrir au public des baptêmes de l'air grâce au premier-lieutenant aviateur Henry Kramer de Bienne (brevet en 1912), et d'autre part à l'École Aéro d'annoncer le lancement d'une ligne Ouchy-Evian-Annecy-Aix-les-Bains grâce au pilote Nappez (brevet en 1917).[34] L'appareil, par le bruit qu'il génère, est aussitôt la cible d'une pétition de la part de propriétaires d'infrastructures hôtelières, d'habitantes et d'habitants du quartier, dont la tranquillité est déjà mise à rude épreuve par les multiples attractions proposées au bord du lac durant la période estivale.[35] Outre l'engin, on ne se privera pas de contempler l'élégance des foules venues s'émerveiller du spectacle offert, que ce soit les canotiers de ces messieurs (couvre-chefs phares de l'époque), ou les robes fluides de ces dames![36]

33. « Ouchy aviation », *Tribune de Lausanne*, n° 144, 25 mai 1922, p. 4. « Lausanne-aviation », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°167, 19 juillet 1922, p. 3.
34. « La Société Ouchy-Aviation S.A. », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°136, 13 juin 1922, p. 15. « Le retour du pilote Kramer », *Tribune de Lausanne*, n°207, 27 juillet 1922, p. 4. « Inauguration d'une nouvelle ligne aérienne », *La Revue*, n°201, 24 juillet 1922. Ernest Naef, « 1959 : l'année des anniversaires », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n° 163, 21 juillet 1959, p. 15.
35. « L'hydro-aviation à Lausanne », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°195, 21 août 1922, p. 3.
36. Le « CH 22 Macchi-Nieuport limousine (H) » figure dans « la liste, publiée par la "Suisse aérienne", organe officiel de l'Aéro-Club suisse, dans son recueil des communications officielles de l'Office aérien fédéral (n°7, 1921), des avions et hydros civils suisses, ayant actuellement l'autorisation de voler », liste reprise par Ernest Naef dans son article « L'aviation suisse de 1920 à 1921 », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°171, 23 juillet 1921, p. 10.

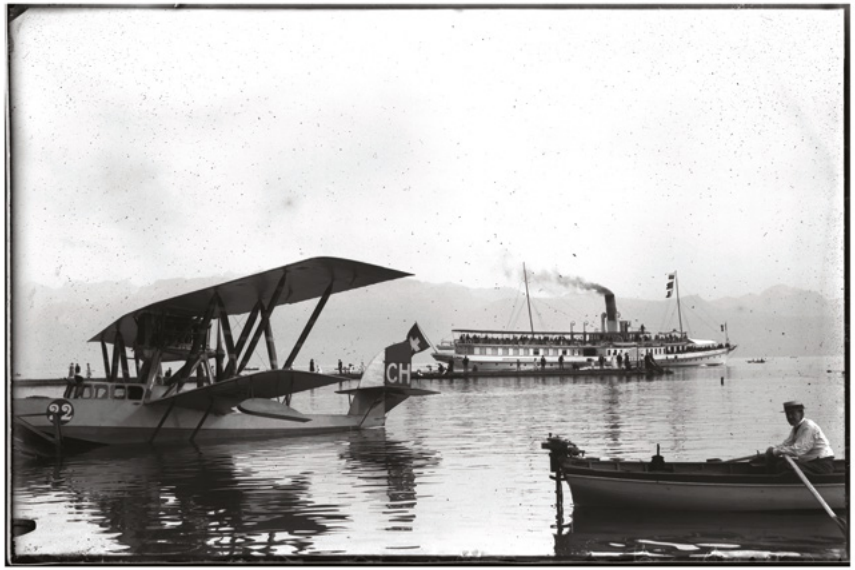

9a

9b

Légende 9a : Photographie d'un hydravion devant un quai, identifié comme étant un Macchi-Nieuport à Ouchy en 1922, selon les indications sur l'enveloppe contenant la plaque de verre, 15 x 10, archives de Bertrand Nobs (P65), carton 1, document 73.

Légende 9b : Photographie d'un hydravion avec un bateau de la CGN en arrière-fond, identifié comme étant un Macchi-Nieuport à Ouchy en 1922, selon les indications sur l'enveloppe contenant la plaque de verre, 15 x 10, archives de Bertrand Nobs (P65), carton 1, document 75.

10. De nouvelles installations sportives

Le triomphe de l'hygiénisme contribue à faire la part belle aux vertus de l'air, du soleil, et de la culture physique. De Bellerive à Vidy, les Lausannoises et les Lausannois investissent ainsi les bords du lac pour leurs pratiques sportives, profitant d'un stade olympique flambant neuf inauguré le 23 avril en présence de 5'000 à 6'000 personnes. Dans son discours, le Syndic Freymond insiste sur l'importance des sports non seulement pour l'éducation mais aussi le développement de Lausanne, en se félicitant de disposer du plus beau stade du pays, et d'être la ville suisse où les sports sont les plus pratiqués.[37] De fait, partout à Lausanne, clubs et autres associations sportives s'arrachent des terrains pour exercer des disciplines de plus en plus variées : la gymnastique, bien sûr, mais aussi, entre autres, le hockey, le golf, le football, ou le cyclisme.[38] Le parc des sports de la Pontaise est transformé pour le compte du Lausanne-Sports et, à proximité, un vélodrome est construit par l'Union cycliste lausannoise avec le concours de la Commune.[39] De nombreux projets démontrent que les autorités cherchent à se donner les moyens de leur ambition de faire de Lausanne une capitale sportive, par et pour ses habitantes et ses habitants.

37. « Inauguration du Stade de Vidy », *Gazette de Lausanne et Journal suisse*, édition du matin, n°112, 24 avril 1922, p. 4. « Inauguration du stade olympique de Vidy », *Feuille d'Avis de Vevey*, n°94, 24 avril 1922, p. 6.
38. Voir par exemple l'aménagement du terrain de Béthusy pour le compte de la société de gymnastique Lausanne-Bourgeoisie, archives de Lausanne-Bourgeoisie (P291), carton 11/812, terrain de Béthusy (1918-39), 3 env. Sous le nom de « Lausanne-Hockey-Club », un club ayant pour but le développement du hockey sur glace se constitue le 23 janvier 1922. Le « jeu de golf de Lausanne », créé « En Marin », près du Chalet-à-Gobet, est inauguré le 10 juin 1922. « Tout comme le football, le cyclisme n'emballa pas le public à ses débuts et il fallut bon nombre d'années avant que celui-ci se déplace pour assister nombreux au passage des coureurs dans une localité. Aujourd'hui le cyclisme est en vogue et si les courses sont suivies par la grande foule, c'est que tant à la ville qu'à la campagne, la bicyclette est devenue le moyen de locomotion le plus économique pour ses occupations personnelles. », extrait de l'article « Sports, cyclisme », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°207, 4 septembre 1922, p. 3.
39. « Sports, football, à la Pontaise », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°111, 13 Mai 1922, p. 19. « Construction d'un vélodrome », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°62, 15 mars 1922, p. 14. « Une visite au Vélodrome de Lausanne », *Tribune de Lausanne*, n°97, 8 avril 1922, p. 2. « Nos places de sport », *Tribune de Lausanne*, n°67, 9 mars 1922, p. 1.

10a

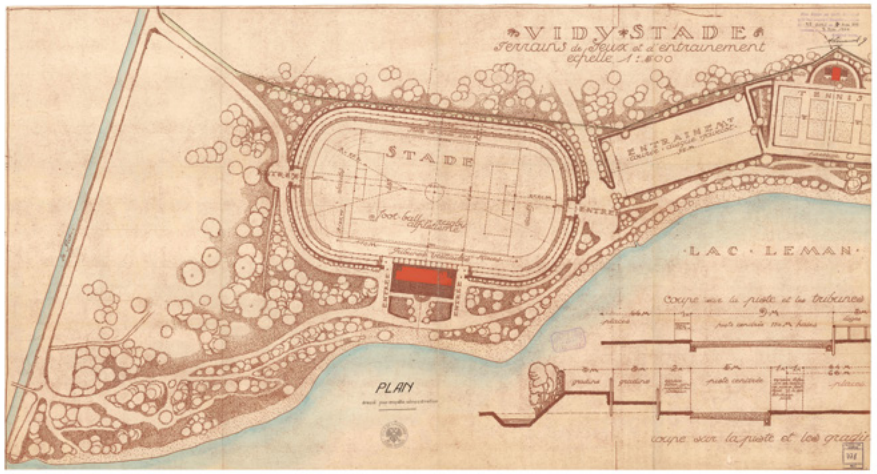

10b

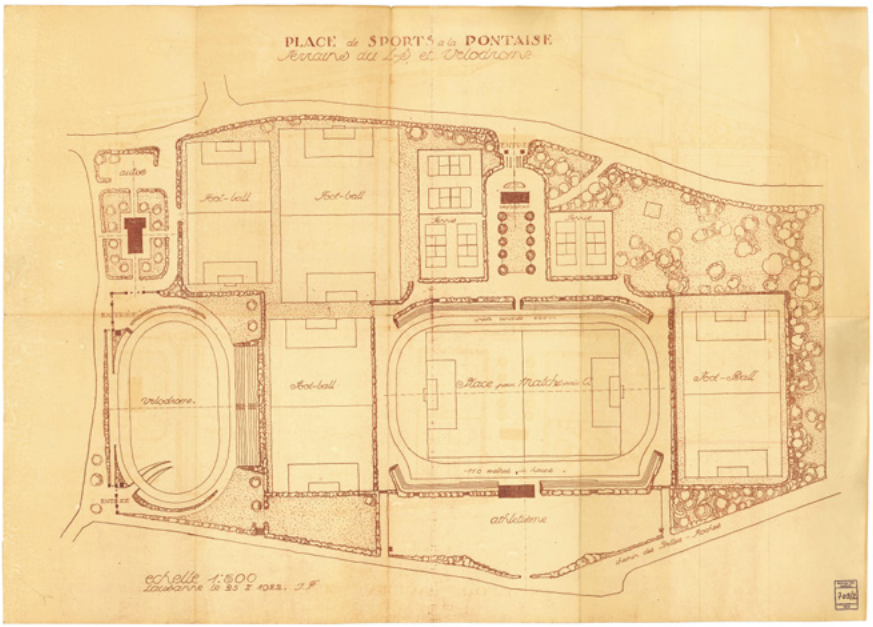

Légende 10a : Plan d'enquête pour le « Vidy-Stade, terrains de jeux et d'entraînement » : plan de situation montrant le stade de Vidy (athlétisme, sauts, football, rugby), un terrain d'entraînement (course, disque, javelot), des courts de tennis, un endroit pour la lutte et un autre pour la boxe, des tribunes au sud du stade et des bains publics au nord d'un court de tennis à proximité dudit stade, incluant une coupe sur la piste et les tribunes et une coupe sur la piste et les gradins, échelle 1:500, héliographie sur papier complétée à la gouache et à l'aquarelle, avril-mai 1922, 108.7 x 58,4, archives du Service d'architecture (C4), F5 778.

Légende 10b : Plan d'enquête pour la place des sports à la Pontaise : plan de situation des terrains du Lausanne-Sports et du vélodrome, échelle: 1:500, héliographie sur papier, 25 février 1922, 98.5 x 70.2, archives de la Direction forêts-domaines-vignobles (C10), F5 709/2.

11. Le vélo à l'honneur

Un an après le succès de la fête cycliste romande organisée par l'Union cycliste suisse, qui a fait sensation avec, entre autres, son concours de machines fleuries, la petite reine est de nouveau à l'honneur en 1922 à Lausanne.[40] Comme dans toute la Suisse, le vélo y est devenu un moyen de transport pour les trajets quotidiens et les rares loisirs. Il s'ajoute aux transports publics pour permettre de séparer lieu de travail et domicile, au point qu'une habitante ou un habitant sur dix en possède un en 1920.[41] Chez Paul Wuillemin, av. Ruchonnet 16-18, on peut se procurer un Condor fabriqué à Courfaivre avec des accessoires « au prix d'avant-guerre ».[42] Cette popularité est encore accrue par les nombreuses associations de cyclistes qui organisent le sport cycliste où la professionnalisation est rapide.[43] Pour l'inauguration du vélodrome de la Pontaise le 25 juin, les Tramways lausannois établissent un service spécial sur la ligne St-François-Bergières, avec départ toutes les 7 minutes de St-François afin d'éviter tout encombrement.[44] Le meeting d'ouverture réunit plus de 3'500 personnes pour un spectacle tout à fait nouveau à Lausanne, qui fera par la suite l'objet d'un programme officiel édité par l'Union cycliste lausannoise.[45] Pour leur troisième meeting, les organisateurs doivent composer avec la pluie et c'est le champion suisse Edmond Klaucke qui remporte le classement général de la course de vitesse amateurs le 23 juillet !.[46]

40. « La fête cycliste romande », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°226, 26 septembre 1921, p. 7.
41. Christoph Maria Merki, « Bicyclette », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 15 janvier 2021, traduit de l'allemand.
42. [Publicité pour les « bicyclettes et motocyclettes Condor » en vente chez Paul Wuillemin], *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°189, 14 août 1922, p. 5. [Publicité pour les « bicyclettes-motocyclettes Condor » en vente chez Paul Wuillemin], *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°47, 25 février 1922, p. 16.
43. Christoph Maria Merki, « Bicyclette », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 15 janvier 2021, traduit de l'allemand.
44. « Inauguration du vélodrome », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°146, 24 juin 1922, p. 13.
45. Vélodrome de Lausanne : programme officiel, Union cycliste lausannoise, Lausanne, 1922-34, bibliothèque (AVLP 670).
46. « Inauguration du vélodrome », *Le Droit du Peuple*, n°146, 26 juin 1922, p. 8. « Au vélodrome de la Pontaise », *Tribune de Lausanne*, n°204, 24 juillet 1922, p. 3.

11a

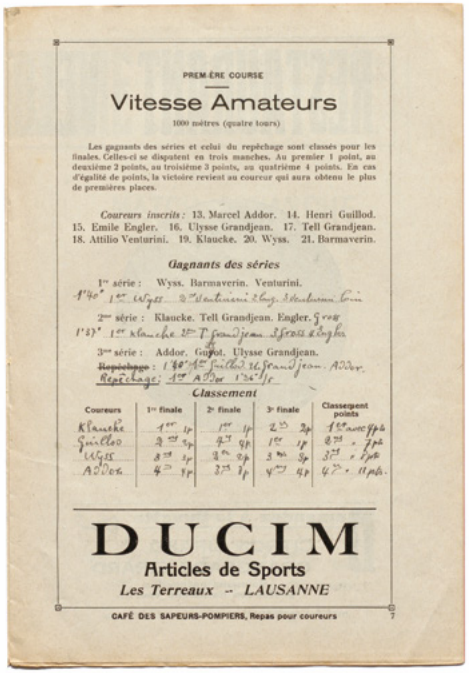

11b

Légende 11a : Photographie d'Eugène Würlger d'un départ de la course de vitesse amateurs au vélodrome de la Pontaise, tirage, 23 juillet 1922, 14.1 x 9, archives de Géo Würgler (P32), série iconographie, classeur 23, lettre a.

Légende 11b : Programme officiel du grand meeting du 23 juillet 1922 édité par l'Union cycliste lausannoise, couverture et page 7 annotée, [1922], 24.5 x 16.9, bibliothèque (AVLP 670).

12. Une attraction foraine dernier cri

Au vélodrome ce 23 juillet, le public s'enthousiasme pour une nouvelle épreuve, la « course à l'américaine », où six équipes de deux hommes se relaient tour à tour sur 50 km.[47] L'Amérique s'invite aussi chez les forains avec *l'American Fox-Trott*, la dernière création du Luna-Park de New-York, installée place de la Riponne pour fêter le Petit Nouvel-An parmi toute sorte d'attractions, telles que les carrousels voltigeurs, aéroplanes, les exhibitions d'indigènes ou d'animaux. « Vive la joie : c'est l'oubli momentané de la crise. »[48] Son propriétaire, Jean Putz, le président du Comité de l'Union foraine de la Suisse romande, garantit pour « trois attractions qu'on ne paie qu'une seule fois » le fou-rire aux petits et grands.[49] Un journaliste de la *Feuille d'Avis de Montreux* en relate le succès à Clarens en avril : « il s'agit d'une installation modèle comprenant une sorte de tapis roulant qui, en un rien de temps, vous transporte à l'étage ; on en redescend, du reste, par une glissière qui file, à la grande joie des gosses, pour vous conduire ensuite au fox-trott, sorte de pont vacillant où toutes vos notions de l'équilibre chavirent lamentablement. C'est gai, innocent et de tout de repos pour les parents comme pour leur progéniture. »[50] Jean Putz écrit à la Direction de police de Lausanne depuis la place des fêtes de Belp dans le canton de Berne en mai pour obtenir l'autorisation de s'installer à Ouchy en juin. Cette demande lui est refusée, faute de place encore disponible. En dépit du coût élevé des patentes perçues par le Canton qui fait renoncer des forains à s'installer à Lausanne, les places sont chères ![51]

47. « Au vélodrome de la Pontaise », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°171, 24 juillet 1922, p. 7.
48. [Publicité pour l'American Fox-Trott], *L'Éveil, Feuille des Avis des districts de la Broye et du Gros de Vaud*, n°30, 28 juillet 1922, p. 3. [Publicité des forains titrée « Le "Petit Nouvel-An" »], *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°5, 7 janvier 1922, p. 8, 23.
49. Institutions et sociétés diverses de Lausanne, Union foraine de la Suisse romande, *Indicateur vaudois : livre d'adresses de Lausanne et du Canton de Vaud*, 1922, p. 909. [Publicité pour l'American Fox-Trott], *Le Démocrate et Feuille d'Avis du district de Payerne*, n°66, 18 août 1923, p. 4.
50. « American Fox-trott », Feuille d'Avis de Montreux, n°77, 1er avril 1922, p. 1.
51. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction de police, permissions sur le domaine public, permissions diverses, fêtes de l'An, p. 12, bibliothèque (AVLP 204).

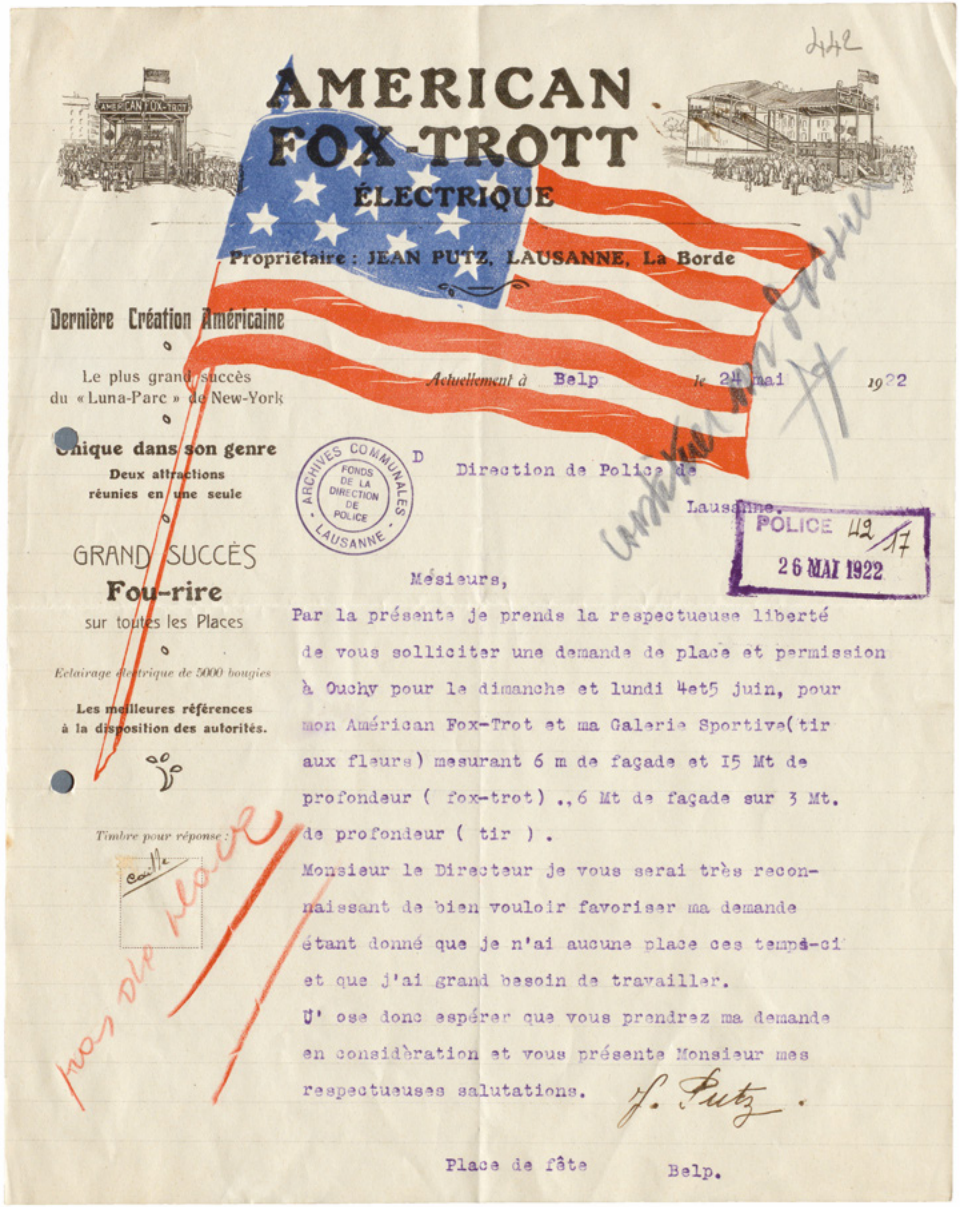

12

Légende 12 : Lettre de Jean Putz à la direction de Police demandant une place et la permission d'installer sa machine American Fox-Trott et sa galerie sportive à Ouchy les 4 et 5 juin, 24 mai 1922, 27.6 x 21.8, archives du Corps de Police (C1), thème : culture, divertissement, sous-thème : cirque, forain, vannier, code 442, 1921-24, carton 406, document 42/17.

13. Les Ballets russes au Grand Théâtre

L'*American Fox-Trott* a-t-il un rapport avec la danse de salon et la musique du même nom ? Du foxtrot à la musique emblématique des années 1920, le Casino de Montbenon et son dancing-bar reçoivent « Frédy, le roi du Jazz et son fameux orchestre » les 22 et 23 juillet.[52] Les *big bands* offrent des rythmes frénétiques accueillis par une danse « libre » ou « plastique ».[53] Dans un autre registre, une troupe de ballet russe donne une représentation de danses plastiques au Grand Théâtre le 18 novembre. Le Lausanne artistique annonce de « superbes artistes » ayant obtenu « le plus gros succès au Kursaal de Montreux où ils viennent de se produire ».[54] La *Feuille d'Avis de Montreux* se fait l'écho de critiques pour suggérer que « les émissaires de S. de Diaghilew » en sont à l'origine.[55] Selon un journaliste genevois, la danseuse Valeria Ellanskaya a réalisé « quelques effets plastiques [...] en général assez dénués d'originalité et sans grande signification rythmique et musicale », alors que pour ses confrères veveysans et montreusiens, ses danses sont « réellement d'une beauté sculpturale », et la soirée « laissera un souvenir très pur de grâce et de lumineuse beauté chez tous ceux qui eurent le bon esprit et le bon goût d'y assister », se félicitant d'un public « aussi nombreux que sélect ».[56] Si concurrence entre danseurs russes il y a à l'avenue du Théâtre 12 – les célèbres Sakharoff se sont produits dans la même salle le mois précédent –, on est loin des chapiteaux et des manèges que les forains vous vendent pour un sou places du Tunnel et de la Riponne.[57] Et le journaliste du *Droit du Peuple* de conclure : « Combien de temps encore la classe ouvrière restera-t-elle, de par l'excessive élévation des prix d'entrée, à la porte de ces spectacles ? »[58]

52. [Publicité pour les concerts de Freddy au Casino de Montbenon les 22 et 23 juillet 1922], *Tribune de Lausanne*, n°202, 22 juillet 1922, p. 4.
53. Régis Tettamanzi, « Ce qu'on entend par jazz en 1925 », *L'année 1925 : l'esprit d'une époque*, Presses universitaires de Paris Nanterre, Nanterre, 2012.
54. « Ballets russes », *Lausanne artistique*, n°7, 18 novembre 1922, p. 3.
55. « Les ballets russes », *Feuille d'Avis de Montreux*, n°221, 21 septembre 1922, p. 2.
56. [Concert de Ballets russes], *Journal de Genève*, n°263, 25 septembre 1922, p. 5. « Ballets russes », *Feuille d'Avis de Vevey*, n°227, 27 septembre 1922, p. 5. « Un gala russe de danses », *Journal et liste des étrangers Montreux-Vevey*, n°43, 28 octobre 1922, p. 4.
57. Affichette pour la première soirée de gala de Clotilde et Alexandre Sakharoff au Grand Théâtre le 13 octobre 1922, [1922], archives de Clotilde et Alexandre Sakharoff (P95), programmes, carton 1. « Lausanne d'autrefois et de quelques-uns... Souvenirs par Francis Gaudard », *Nouvelle Revue de Lausanne*, n°136, 15 juin 1981, p. 9.
58. « Les Ballets russes au Grand Théâtre », *Le Droit du Peuple*, n°242, 17 octobre 1922, p. 6.

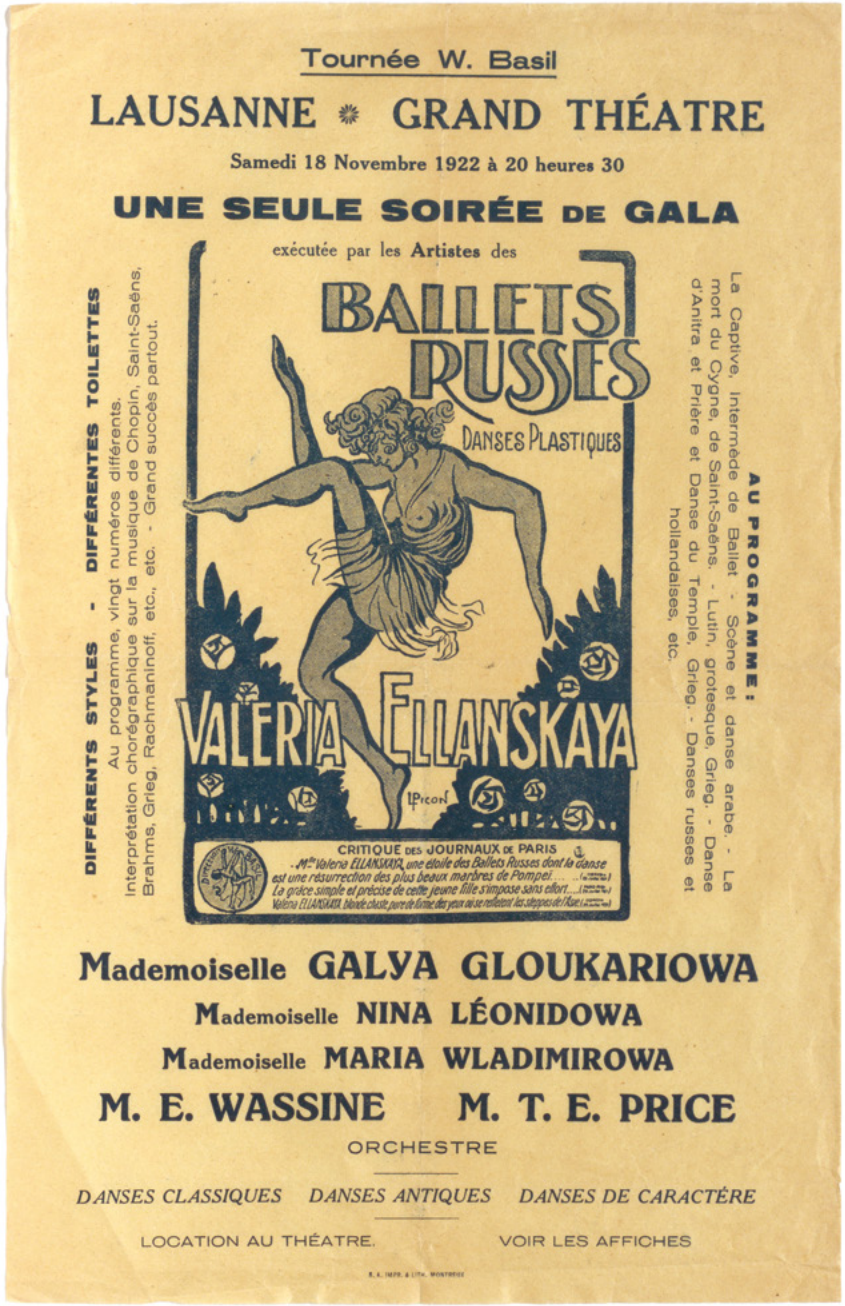

13

Légende 13 : Affichette pour un spectacle de danses plastiques de la troupe de ballet russe dirigée par Wassily de Basil au Grand Théâtre le 18 novembre 1922, [1922], 27.3 x 17.8, archives du Théâtre municipal de Lausanne (RMF).

14. La construction du Tribunal fédéral

De l'avenue du Théâtre, remontons l'avenue de Villamont pour arriver aux campagnes Villamont et Mon-Repos, où débute en octobre et novembre, respectivement, la percée d'une voie d'accès depuis la rue du Marterey, et la construction du Tribunal fédéral.[59] Instauré avec l'entrée en vigueur de la Constitution de 1874, celui-ci siège à Lausanne depuis sa création en 1875, et ce en guise de concession aux radicaux romands conduits par Louis Ruchonnet qui s'étaient opposés au projet de constitution de 1872. D'abord logé dans le Petit-Casino à côté de l'église Saint-François, il occupe le nouveau Palais de justice sur l'esplanade de Montbenon de 1887 à 1926 (aujourd'hui siège du Tribunal d'arrondissement de Lausanne). Ce bâtiment étant devenu trop petit, le Département fédéral de l'intérieur ouvre un concours d'architecture en 1913 pour finir par adopter en 1921 les plans définitifs d'un projet présenté par les Neuchâtelois Louis-Ernest Prince et Jacques Béguin et le Lausannois Alphonse Laverrière (auteur entre autres du cimetière du Bois-de-Vaux).[60] Ce même Département fait réduire les dimensions de l'édifice afin que le crédit ne dépasse pas les 7 millions, montant que les Chambres approuvent en juin. Il prévoit tout de même un « palais » de 125 pièces pour une surface totale de 4'745 m². 3 millions de francs sont alloués pour des travaux de terrassements et de maçonneries afin de fonder le bâtiment sur des puits remplis de béton armé, compte tenu de conditions géologiques difficiles.[61] En vertu d'une convention ratifiée en 1910, la Commune devient propriétaire du Tribunal de Montbenon et cède à la Confédération le terrain de Mon-Repos sur lequel est inauguré le Tribunal fédéral en 1927. Elle est par ailleurs responsable de la construction et de l'entretien des voies d'accès à ce dernier.[62]

59. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction des travaux, ouvrages payés pour le compte de l'emprunt, voies publiques, quartier de Villamont et Mon-Repos p. 20, bibliothèque (AVLP 204). « Le nouveau Palais de justice fédéral », *La Revue*, n°249, 10 septembre 1927, p. 1.
60. Werner Brüschweiler, « Tribunal fédéral », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 31 mars 2016, traduit de l'allemand.
61. « Le nouveau Palais du Tribunal fédéral à Lausanne », *La Patrie suisse*, Genève, n°758, 11 octobre 1922, pp. 256-257. H. Chappaz, « Le nouveau Palais fédéral de Justice, à Lausanne : la genèse du nouvel édifice », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°215, p. 6. Réalini, Bader et associés, « Travaux spéciaux pour l'agrandissement et la transformation du Tribunal fédéral », *Bulletin technique de la Suisse romande*, vol. 126, cahier 9, 3 mai 2000, p. 194.
62. H. Chappaz, « Le nouveau Palais fédéral de Justice, à Lausanne : la genèse du nouvel édifice », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°215, p. 4. « Mon quotidien », *Feuille d'Avis de Lausanne*, n°242, 15 octobre 1927, p. 17.

14a

14b

Légende 14a : Plan d'alignement relatif à la voie de raccordement entre la place du Faucon et Villamont, échelle 1 : 500, 28 avril 1922, 41.8 x 36.8, archives du Service administratif de la Direction des travaux (C3), dossiers de plans d'alignement ou d'affectation, carton 1182, dossier 14/2.

Légende 14b : Plan d'enquête pour la construction du Tribunal fédéral, façade principale, échelle 1 : 100, 1er août 1922, 140.2 x 68.8, archives du Service d'architecture (C4), plans de la police des constructions (F6), av. du Tribunal-fédéral 29, dossier 11/1922, 420.4001.

15. La naturalisation d'un citoyen britannique

Nul doute que le doctorant en droit Charles Morton aura pris connaissance des articles de presse relatant la cérémonie d'inauguration du Tribunal fédéral le 12 septembre 1927.[63] Après avoir soutenu sa thèse en décembre de la même année, c'est au Tribunal de Montbenon, alors Tribunal pénal du district de Lausanne, qu'on le retrouvera comme greffier, puis comme juge, de 1928 à 1932. Sa carrière de juriste prendra fin avant même son décès à l'âge de 34 ans.[64] N'eut-été la maladie, Morton avait tout pour réussir, comme l'explique dans un rapport daté du 17 août 1922 un agent au Commandant de police qui doit préaviser sa demande d'admission à la bourgeoisie à l'attention de la Municipalité. Celle-ci décide de lui donner un préavis favorable dans sa séance du 12 septembre.[65] Sur les 38 demandes examinées par la Municipalité durant l'année, 22 sont acceptées par le Conseil communal, dont celle de Morton par 73 voix sur 75, le 14 novembre. Il lui en coûte une finance de 1'000 francs. Le même jour, sont admis à la bourgeoisie par nombre de voix décroissant un Vaudois et sa famille, un Italien, une Russe, un Thurgovien et sa famille, ainsi qu'un Allemand.[66] Ces six naturalisés viennent rejoindre les 2'949 bourgeois que compte la Commune sur une population totale de 67'712 habitants en 1922 (70'010 en incluant les étrangers séjournant moins de trois mois).[67] Morton sera naturalisé vaudois l'année suivante.[68] Le repos forcé dû à la maladie lui permettra de s'adonner à l'héraldique, au point de publier un ouvrage sur les anciens ex-libris héraldiques vaudois, conservé dans la bibliothèque des Archives de la Ville !.[69]

63. « Les privilèges et les immunités diplomatiques », *Le courrier de Vevey, de la Tour de Peilz et des communes environnantes*, n°299, 21 décembre 1927, pp. 2-3. « L'inauguration du Tribunal fédéral », *En famille*, n°38,
22 septembre 1927, p. 753.
64. « Charles Morton, ancien juge de district », *Tribune de Lausanne*, n°83, 25 mars 1927, p. 7.
65. Procès-verbaux des séances de la Municipalité, année 1922, p. 226, section des archives administratives, fonds du secrétariat municipal (C15), registre RB 14/104.
66. Bulletin du Conseil communal : classement thématique, thème : bourgeoisie (admission), sous-thème : candidature, 1916-26, section documentation (DCC 94/4).
67. *Rapport de gestion de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal pour l'année 1922*, chapitre relatif à la Direction de police, Bureau des permis de domicile et du contrôle des habitants, mouvement de la population, p. 18, bibliothèque (AVLP 204).
68. *Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud, session extraordinaire d'avril 1923*, Lausanne, 1923, p. 137, 139.
69. « Charles Morton, ancien juge de district », *Tribune de Lausanne*, n°83, 25 mars 1937, p. 7. « Décès de Charles Morton », *La Revue*, n°83, 25 mars 1937, p. 4. Charles Morton, *Les anciens ex-libris héraldiques vaudois*, Librairie R. Bindschedler, Lausanne, 1932, 206 p., bibliothèque (4.652 (VD) MOR).

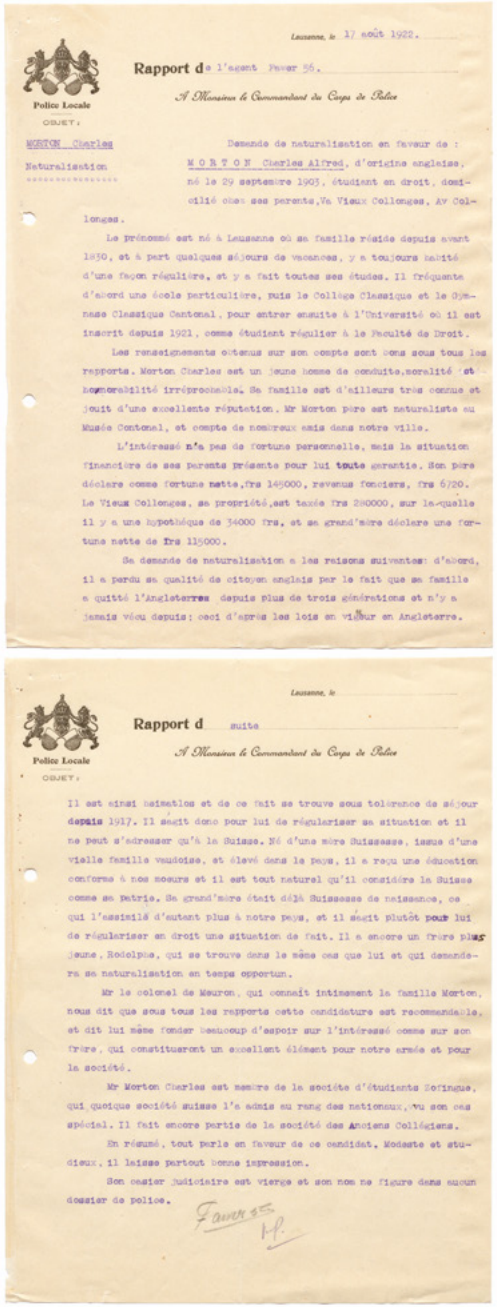

Lausanne, le 17 août 1922.

Police Locale

Rapport de l'agent Fawer 56.

A Monsieur le Commandant du Corps de Police

OBJET:

MORTON Charles

Naturalisation

Demande de naturalisation en faveur de :

MORTON Charles Alfred, d'origine anglaise, né le 29 septembre 1903, étudiant en droit, domicilié chez ses parents, Vx Vieux Collonges, Av Collonges.

Le prénommé est né à Lausanne où sa famille réside depuis avant 1850, et à part quelques séjours de vacances, y a toujours habité d'une façon régulière, et y a fait toutes ses études. Il fréquente d'abord une école particulière, puis le Collège Classique et le Gymnase Classique Cantonal, pour entrer ensuite à l'Université où il est inscrit depuis 1921, comme étudiant régulier à la Faculté de Droit.

Les renseignements obtenus sur son compte sont bons sous tous les rapports. Morton Charles est un jeune homme de conduite, moralité et honorabilité irréprochable. Sa famille est d'ailleurs très connue et jouit d'une excellente réputation. Mr Morton père est naturaliste au Musée Cantonal, et compte de nombreux amis dans notre ville.

L'intéressé n'a pas de fortune personnelle, mais la situation financière de ses parents présente pour lui toute garantie. Son père déclare comme fortune nette, frs 145000, revenus fonciers, frs 6/20. Le Vieux Collonges, sa propriété, est taxée frs 280000, sur laquelle il y a une hypothèque de 34000 frs, et sa grand'mère déclare une fortune nette de frs 115000.

Sa demande de naturalisation a les raisons suivantes: d'abord, il a perdu sa qualité de citoyen anglais par le fait que sa famille a quitté l'Angleterre depuis plus de trois générations et n'y a jamais vécu depuis: ceci d'après les lois en vigueur en Angleterre.

Lausanne, le

Police Locale

Rapport de suite

A Monsieur le Commandant du Corps de Police

OBJET:

Il est ainsi heimatlos et de ce fait se trouve sous tolérance de séjour depuis 1917. Il désire donc pour lui de régulariser sa situation et il ne peut s'adresser qu'à la Suisse. Né d'une mère Suissesse, issue d'une vieille famille vaudoise, et élevé dans le pays, il a reçu une éducation conforme à nos mœurs et il est tout naturel qu'il considère la Suisse comme sa Patrie. Sa grand'mère était déjà Suissesse de naissance, ce qui l'assimile d'autant plus à notre pays, et il désir plutôt pour lui de régulariser en droit une situation de fait. Il a encore un frère plus jeune, Rodolphe, qui se trouve dans le même cas que lui et qui demandera sa naturalisation en temps opportun.

Mr le colonel de Meuron, qui connaît intimement la famille Morton, nous dit que sous tous les rapports cette candidature est recommandable, et dit lui même fonder beaucoup d'espoir sur l'intéressé comme sur son frère, qui constitueront un excellent élément pour notre armée et pour la société.

Mr Morton Charles est membre de la société d'étudiants Helvétique, qui quoique société suisse l'a admis au rang des nationaux, vu son cas spécial. Il fait encore partie de la société des Anciens Collégiens.

En résumé, tout parle en faveur de ce candidat. Modeste et studieux, il laisse partout bonne impression.

Son casier judiciaire est vierge et son nom ne figure dans aucun dossier de police.

Fawer 56

H.

15

Légende 15 : Rapport de police de l'agent Fawer 56 au commandant du Corps de police relatif à la demande de naturalisation de Charles Morton, 17 août 1922, 28.4 x 21.4, archives de la bourgeoisie, dossiers individuels des candidats à la naturalisation avec obtention de la bourgeoisie de Lausanne dès 1956 (D4/2), dossier de Charles Morton.

Crédits

Conception de l'exposition
Charline Dekens

Repérage et sélection des documents
Charline Dekens
Jean-Jacques Eggler
Marcel Ruegg
Arnaud Van Schilt

Numérisation des documents et mise en page des affiches
Alexandre Allmiral
Marion Zmilacher

Rédaction du texte
Charline Dekens

Relecture du texte
Isabelle Cardis Isely
Line Lanthemann

Graphisme du livret
//DIY

Les Archives
Rue du Maupas 47
1004 lausanne
021 315 21 21

archives@lausanne.ch
www.lausanne.ch/archives

Illustration de couverture
Photographie prise le 15 mai 2022 depuis la route de Romanel montrant au premier plan à droite, le grand hangar à porte basculante de l'aérodrome de la Blécherette construit en 1922, et en arrière-plan, le chantier de la construction du futur écoquartier des Plaines-du-Loup dans le cadre du projet de développement urbain « Métamorphose ».